

Première séance, mardi 13 novembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Validation et assermentations. – Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal; entrée en matière et 1^{re} lecture. – Projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008; entrée en matière générale; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 05.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: MM. Jean-Pierre Dorand, Pascal Kuenlin, André Schoenenweid et Hubert Zurkinden.

Le Conseil d'Etat est présent incorpore.

Le Président. Avec l'arrivée progressive du froid qui s'annonce, notre Grand Conseil, lui, arrive à la session de novembre. Une session doublement importante pour l'Etat avec d'une part le budget et d'autre part les élections protocolaires pour l'année 2008. C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette session de novembre 2007, session qui est la 6^e de l'année et également de la période législative 2007–2011.

Communications

Le Président. 1. Je vous informe que cet après-midi, nous procéderons aux élections aux fonctions publiques accessoires. Les tableaux récapitulatifs des candidats ont été distribués sur les pupitres. Vous avez également reçu le préavis de la Commission des finances et de gestion concernant le projet de budget 2008 ainsi que le projet de décret N° 30 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public. Je vous rappelle que nous traiterons cet objet vendredi matin.

2. A la suite de son élection au Conseil national, Monsieur le Député Jacques Bourgeois m'a communiqué sa démission du Grand Conseil fribourgeois avec effet au terme de cette session, soit le vendredi 16 novembre 2007.

3. En ce qui concerne le programme de cette session, nous débiterons par les projets de loi N° 24 sur l'organisation du Tribunal cantonal et de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers avant d'aborder le budget 2008 afin, d'une part, de tenir compte des disponibilités du Conseil d'Etat et, d'autre part, en raison de l'urgence de l'approbation de certains projets de lois, notamment pour le Tribunal cantonal unifié qui doit disposer d'une loi pour son organisation et l'élection de son président.

4. Je vous informe d'ores et déjà que, comme mentionné en séance du Bureau, le programme de vendredi est sujet à modification en fonction de l'état d'avancement des travaux. Nous ferons le point de la situation lors de la séance du Bureau de jeudi matin et les thèmes concernant la Direction des finances, notamment liés au budget 2008, seront placés en priorité afin de boucler le budget d'ici le terme de la session.

5. Comme vous avez pu le constater, non seulement l'hiver arrive, mais également la promotion de la santé! En effet, des pommes vous ont été mises à disposition à l'entrée par le Centre de formation des métiers de la terre et de la nature et son directeur Monsieur Alexandre Horner, de l'Institut de Grangeneuve. Je tiens également à remercier Madame la Chancelière d'Etat, à l'origine de cette initiative, ainsi que les membres du Secrétariat du Grand Conseil qui se sont occupés de l'organisation. Des poubelles ont été aménagées afin que vous puissiez y déposer vos détritres «avant» – et j'insiste sur le «avant» – d'entrer dans la salle du Grand Conseil. Salle dans laquelle, il est inutile de vous le rappeler, tout encas et boissons sont interdits. Merci!

Validation et assermentations

a) **Validation** du mandat de député de M. Nicolas Repond en remplacement de M^{me} Martine Remy, démissionnaire.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Gruyère. Le Bureau a également constaté que M. Nicolas Repond remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'il est domicilié dans le cercle électoral dans lequel il a été élu et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent le Bureau

propose au Grand Conseil de valider le mandat de député de M. Nicolas Repond. La discussion est ouverte sur cette proposition du Bureau.

La parole n'est pas demandée et par conséquent vous validez tacitement le mandat de député de M. Nicolas Repond.

b) Assermentation de M. Nicolas Repond.

Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M. le Député, comme le veut notre Constitution cantonale, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction qui désormais est aussi la vôtre. M. l'Huissier veuillez raccompagner notre nouveau Député à la place qui lui est réservée dans l'enceinte de notre Parlement.

c) Assermentation de M. Patrick Nicolet et M^{me} Jacqueline Bourqui, élus, par le Grand Conseil lors de sa session d'octobre 2007, juges de paix respectivement des districts de la Veveysse et de la Glâne, à la suite de la restructuration des justices de paix.

Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Monsieur les nouveaux Juges de paix, comme le veut notre Constitution cantonale, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Elections aux fonctions publiques accessoires

Le Président. Je passe maintenant aux élections aux fonctions publiques accessoires réglées par la loi du 22 septembre 1982. Il appartient au Grand Conseil d'élire un certain nombre de personnes pour une durée administrative de 4 ans aux instances suivantes: Sénat de l'Université, Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, Commission cantonale de la protection des données, Commission consultative pour l'aménagement du territoire, Commission consultative des transports, Commission cantonale en matière de planification sanitaire. En ce qui concerne le conseil d'administration des Entreprises électriques fribourgeoises, ses membres sont depuis le 1^{er} janvier 2002 élus par l'assemblée des actionnaires, suite au changement de statut de cette entreprise. Concernant le conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, les membres actuels sont élus jusqu'à la fin du mois de mai 2008. Nous procéderons donc ultérieurement à leur élection ou leur réélection.

Les élections auxquelles nous allons procéder cet après-midi se font au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables. Aujourd'hui, vous avez reçu sur vos pupitres un tableau mentionnant les candidats à chaque fonction publique accessoire. Ce document complète celui reçu par courrier qui décrit l'ensemble des élections aux fonctions publiques accessoires auxquelles le Grand Conseil doit procéder ainsi qu'un extrait des bases légales pour chacune d'elles.

Nous passons directement à l'élection de 4 membres pour le Sénat de l'Université pour la période administrative 2008–2011. Je vous rappelle que ces membres sont choisis en fonction de leur compétences scientifique, culturelle, économique ou sociale. Il s'agit dans le cas présent d'une élection au scrutin de liste. Elle se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Je vous rappelle la teneur de l'article 154, al. 2 à 4 et 6 de la loi sur le Grand Conseil. Je ne répéterai pas cet article, je le lis une fois cet après-midi. Alinéa 2: «Les candidats ou candidates qui ont obtenu la majorité absolue au premier ou au deuxième tour sont élus.» Alinéa 3: «On retient ensuite, parmi les candidatures qui ont obtenu le plus de voix au second tour, le double du nombre des postes qui sont encore à pourvoir; les autres candidatures n'entrent plus en considération pour les tours suivants. (...)». Alinéa 4: «On procède ensuite à un nouveau tour de scrutin et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus à la majorité absolue.» Alinéa 6: «Si un tour de scrutin donne la majorité absolue à plus de personnes qu'il n'y a de sièges à pourvoir, les personnes qui ont obtenu le plus de suffrages sont élues, à concurrence du nombre de sièges disponibles.» Les bulletins ne sont pas valables s'ils sont illisibles ou équivoques, contiennent une mention étrangère à la désignation des candidats, sont blancs. Lorsqu'un bulletin renferme plus de noms qu'il n'y a de personnes à élire, les derniers noms inscrits sont biffés par les scrutateurs ou scrutatrices.

Les candidats proposés par les groupes pour le Sénat de l'Université sont les suivants: M. Jean-Pierre Dorand, M^{me} Nadine Gobet, M. Olivier Suter, M. Martin Tschopp et M. Michel Zadory. J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Projet de loi N° 24 d'organisation du Tribunal cantonal (LOTG)¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA), président de la Commission de justice
Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice

Entrée en matière

Le Rapporteur. Conformément au mandat que nous a confié le Bureau du Grand Conseil, la Commission de justice s'est réunie à deux reprises pour étudier le pro-

¹ Message pp. 1682ss.

jet de loi d'organisation du Tribunal cantonal (LOTC). Cette nouvelle loi est devenue nécessaire en raison de différentes dispositions de la Constitution cantonale. Selon l'article 124 al. 1 de la Constitution, le Tribunal cantonal est l'autorité supérieure en matière civile, pénale et administrative. Cela veut dire que dorénavant le Tribunal cantonal s'occupe aussi de la matière administrative ou avec d'autres mots, le nouveau Tribunal cantonal réunit le Tribunal cantonal dans sa fonction qu'il a exercée jusqu'à maintenant et le Tribunal administratif.

Selon l'article 152 al. 2 de la Constitution, le Tribunal cantonal unifié commence son activité le 1^{er} janvier 2008, donc dans un mois et demi. Vu ce délai, nous n'avons pas d'autre choix que d'entrer en matière. Cependant, nous devons constater qu'il n'est pas possible de réunir le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif sous un même toit jusqu'au 1^{er} janvier 2008, les locaux propices n'ayant pas encore été trouvés ou choisis. Il est à espérer que cela sera prochainement le cas. Du point de vue organisationnel, les deux Tribunaux seront quand même réunis au 1^{er} janvier 2008, même si la distance géographique demeurera pendant une période de transition.

Le projet bis reflète l'esprit de la nouvelle Constitution qui veut une réunification en profondeur et une structure de base uniforme. C'est une des raisons pour lesquelles le projet bis propose de supprimer le système des assesseurs en vigueur jusqu'à maintenant pour la cour fiscale et la cour des assurances sociales du Tribunal administratif. J'y reviendrai dans la lecture des différents articles. Le projet de loi contient surtout des dispositions cadres et laisse au Tribunal cantonal la compétence de s'organiser selon ses besoins.

Le projet est le troisième volet de la réforme du pouvoir judiciaire devenue nécessaire à la suite de la nouvelle Constitution cantonale. La première loi concerne le Conseil de la magistrature, la deuxième l'élection et la surveillance des juges et maintenant nous devons adopter la troisième loi de cette trilogie. Avec chacune de ces nouvelles lois, nous avons dû modifier la loi sur l'organisation judiciaire. C'est pourquoi cette dernière a l'aspect d'une couverture patchwork. Il sera donc nécessaire d'élaborer une nouvelle loi sur l'organisation judiciaire au plus tard au moment où les lois fédérales sur la procédure civile et la procédure pénale seront introduites. Je remercie le Conseil d'Etat et ses collaborateurs de l'élaboration de cette loi et je vous invite à entrer en matière.

Le Commissaire. Je tiens d'abord à remercier la Commission pour son bon travail. Il s'agit effectivement, comme le président l'a dit, de concrétiser la Constitution. Vous avez déjà adopté la loi sur l'élection et la surveillance des juges et celle sur le Conseil de la magistrature. C'est le troisième volet qui devrait permettre que l'unification du Tribunal cantonal soit effectivement efficace à partir du 1^{er} janvier 2008. Il s'agit d'une loi cadre, d'une loi smart qui laisse beaucoup d'autonomie au futur Tribunal cantonal unifié pour son organisation.

En ce qui concerne le bâtiment, comme le président vient de le dire, on ne l'a pas encore trouvé et tout le monde ne sera donc pas encore sous le même toit.

Le Conseil d'Etat est en train d'évaluer différents sites en ville de Fribourg et il prendra prochainement une décision. Deuxième remarque, la loi d'organisation judiciaire (LOJ) ressemble plutôt à un patchwork, à une «Flickwerk», puisque nous avons fait trois révisions en une année et il faudrait maintenant faire une refonte totale, qui est prévue dans le programme de législature. Il y a par exemple les dispositions sur la récusation qu'il faut réadapter mais il faudra également une adaptation aux deux procédures prévues sur le plan fédéral, le code de procédure civil et le code de procédure pénale. Il y a également des erreurs dans cette loi sur l'organisation judiciaire. Il y a par exemple l'article 74 où on a oublié en son temps de remplacer le terme «Collège électoral» par «Grand Conseil», des erreurs qu'on est en train de corriger. Il y a également une deuxième erreur à l'article 5: effectivement il est prévu à l'article 5 de la LOJ que chaque arrondissement a un juge de paix. Or, le cercle de la Sarine compte 3 juges de paix. Il faut maintenant corriger ou adapter la loi à la réalité; c'était une erreur qui avait été commise en son temps. Je remercie d'ailleurs le président de la Commission qui va vous faire la proposition de modifier l'article 5 de la LOJ.

Pour le reste, le Conseil d'Etat est d'accord avec les propositions faites par la Commission de justice. La grande discussion était de savoir si l'on maintenait ou non les assesseurs à la cour fiscale et à la cour des assurances sociales. Je vous en dirai plus quand on traitera cet article. On est également d'accord avec quelques réserves en ce qui concerne l'introduction de la possibilité d'avoir des juges à mi-temps. La troisième discussion concernait le statut du greffier, respectivement du greffier rapporteur et là aussi je crois qu'il faut permettre effectivement au greffier de faire une certaine carrière, d'abord d'être greffier puis accéder éventuellement au poste de greffier rapporteur. Voilà ce que j'avais à dire en guise d'entrée en matière.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Ce projet de loi d'organisation du Tribunal cantonal constitue la troisième et dernière étape de l'adaptation de l'article 152 de la nouvelle Constitution traitant de l'organisation judiciaire. La date du 1^{er} janvier 2008 étant effective, d'une part, pour le Conseil de la magistrature d'exercer son activité de surveillance et, d'autre part, pour le Tribunal cantonal unifié de commencer son activité. Ceci étant, le groupe groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup d'attention du message du Conseil d'Etat ainsi que des amendements proposés par la Commission de justice. Si nous pouvons quelque peu admettre qu'à partir de l'acceptation de la Constitution en mai 2004 – cela fait quand même trois ans et demi – la réunion des deux tribunaux sous le même toit pouvait difficilement être réelle au 1^{er} janvier 2008, notre groupe souhaite que la mise à disposition de locaux adaptés puisse se réaliser dans un délai raisonnable. Car il est évident que l'organisation administrative du Tribunal cantonal unifié ne pourra être effective et efficace que lorsque les deux instances seront réunies dans un même bâtiment.

Dans son message, le Conseil d'Etat relève et donne une explication compréhensive des six objectifs qui ont été posés pour la réunion des deux tribunaux. Nous

pouvons retenir qu'il s'agit bien d'une loi cadre qui fixe les règles essentielles relatives à l'organisation du nouveau tribunal, laissant à celui-ci l'autonomie de son organisation interne. A la lecture du commentaire des articles, il va sans dire que l'article traitant des assesseurs et assesseurs suppléants dans les deux domaines qui sont le droit fiscal et les assurances sociales a été largement discuté. Le Conseil d'Etat relève, et ce en termes clairs, les raisons de sa proposition du maintien de cette fonction. Eu égard aux propositions de la Commission, nous allons à moyen terme dans le sens de la suppression des assesseurs et assesseurs suppléants. Nous devons admettre que supprimer un système qui fonctionne, moins coûteux, ne fait pas sans autre l'unanimité. Néanmoins la volonté de la Commission de justice de maintenir en place des assesseurs et des assesseurs suppléants durant une période transitoire, soit jusqu'à la réunion physique de toutes les sections, est un compromis auquel notre groupe peut adhérer. C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre soutient l'entrée en matière sur ce projet de loi d'organisation du Tribunal cantonal et que sa majorité soutiendra également les propositions de la Commission.

Elections aux fonctions publiques accessoires

Le Président. Nous passons à l'élection des cinq membres de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales pour la période administrative 2008–2011. Il s'agit également d'une élection au scrutin de liste. Elle se fait à la majorité absolue des bulletins valables et l'article 154, al. 2, 4 et 6 de la loi sur le Grand Conseil est applicable, article dont je vous ai fait lecture précédemment. Les candidats proposés par les groupes sont les suivants: Jacques Baudois, Frédéric Biemann, Bruno Boschung, Gilbert Cardinaux, Claude Plüss et Marie-Thérèse Weber-Gobet.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais juste soutenir ou vous demander de soutenir la candidature de M^{me} Marie-Thérèse Weber-Gobet étant donné qu'il nous semble important qu'il y ait aussi une représentation féminine dans cette Commission.

Projet de loi N° 24 (LOTG)

(suite)

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'entrée en matière de la nouvelle loi sur l'organisation du Tribunal cantonal. L'adoption de cette nouvelle loi est nécessaire aux fins de respecter les délais fixés par l'article 152 al. 2 de la Constitution.

Notre groupe acceptera la projet bis proposé par la commission parlementaire. Malgré les arguments qui

militent pour le maintien des assesseurs – efficacité, compétences de spécialistes, diminution du coût de fonctionnement –, arguments que nous comprenons, le choix s'est porté sur leur suppression. Cette solution privilégie l'uniformisation du Tribunal cantonal. Le maintien des assesseurs dans deux cours spéciales seulement aurait créé un décalage défavorable au principe d'uniformité ancré dans la Constitution. En effet, la loi sur l'élection des juges fixe une incompatibilité entre la pratique du barreau et la fonction de juge, mais les assesseurs ne sont pas concernés par cette règle. La suppression des assesseurs contribue ainsi à l'uniformisation de l'application de cette règle. Cette mesure est tempérée par l'introduction du nouvel article 23^{bis} du projet bis qui confère l'opportunité de maintenir les assesseurs pour une durée de cinq ans.

De plus, nous soutiendrons l'introduction de l'article 4 al. 1^{bis} (nouveau) offrant l'opportunité à des juges d'exercer leur profession à mi-temps. Cette nouvelle possibilité permettra particulièrement à des femmes de conjuguer carrière et famille.

Avec satisfaction, nous avons relevé que l'unification du Tribunal cantonal figure dans le programme gouvernemental et constitue une priorité du Conseil d'Etat. Cette unification ne pourra être complètement effective que lorsque toutes les cours siègeront dans un même site. Ainsi nous demandons à notre gouvernement que le projet de construction ou de réaménagement d'un nouveau bâtiment ou de transformation d'un bâtiment existant abritant le Tribunal cantonal unifié soit traité de manière urgente afin de concrétiser le prescrit de l'article 124 de la Constitution.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière sur cette loi. Il s'agit d'un bon projet mais surtout d'un projet nécessaire. Tous les milieux concernés, notamment les deux instances judiciaires principales, ont été consultés et on voit que le projet répond aux attentes. Contrairement à ce que certains ont dit, il n'a pas été fait à la va-vite.

Grâce aux règles nouvelles, il y aura justement beaucoup de problèmes qui vont être résolus concernant notamment le nombre juges, la question des juges assesseurs, la question du statut des greffiers, qui n'est pas égal actuellement au sein des deux organes, et la possibilité également d'éventuels postes à mi-temps. Je me réjouis dès lors de l'examen de ces articles une fois que l'entrée en matière aura été acceptée et je tiens tout de même à souligner qu'une des questions pratiques principales, à savoir le lieu du prochain Tribunal cantonal unifié, n'est pas du ressort du Grand Conseil, de sorte que ces discussions ne devront pas avoir lieu ici.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de loi d'organisation du Tribunal cantonal. Ce projet correspond à la dernière étape de l'adaptation de la législation en matière d'organisation judiciaire à la Constitution de 2004. Nous ne pouvons que regretter que la réunion physique du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif n'ait pas été possible pour le 1^{er} janvier 2008, en dépit de l'optimisme de la Constituante qui voulait que tout soit en place à cette date-là.

Faire une loi sur un Tribunal cantonal unifié, sachant que celui-ci va encore fonctionner sur deux sites pendant un certain nombre d'années, n'est pas idéal. Peut-être aurait-il mieux valu prévoir des dispositions transitoires pour le bon fonctionnement du Tribunal cantonal sur deux sites et, ensuite seulement, préparer un projet de loi en vue de la réunion effective des deux autorités sous un même toit. Il s'agit maintenant de trouver une solution pour la réunion physique du Tribunal cantonal et ce dans les meilleurs délais.

Cela dit, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière selon le projet de loi 24^{bis} proposé par la commission, qui prévoit notamment la suppression des assesseurs auprès des cours des assurances sociales et fiscales, notamment pour des raisons d'indépendance des juges et de cohérence entre les différents cours. Le groupe libéral-radical vous invite à soutenir le projet de la commission.

Le Rapporteur. C'est avec satisfaction que je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée. Concernant les différentes remarques, je peux vous dire que la Commission de justice partage votre souci que le Tribunal cantonal unifié puisse se réunir dès que possible dans le même bâtiment.

Le Commissaire. Je remercie les quatre intervenantes et intervenants. Je peux leur dire en ce qui concerne le souci d'une unification sous le même toit, donc une unification physique, que le Conseil d'Etat avait institué un groupe de travail dans lequel il a inclus les deux Tribunaux cantonaux, que le rapport de ce groupe de travail a été soumis au Conseil d'Etat et que jusqu'à la fin de cette année, le Conseil d'Etat va prendre une décision en ce qui concerne ce site. Ce site devrait être réalisé en 2010 mais en tout cas en 2011, c'est-à-dire à la fin de la législature.

Je remercie aussi M^{me} Peiry-Kolly en ce qui concerne la suppression des assesseurs. Pour avoir soutenu la position du Conseil d'Etat, mais pour s'être ralliée, comme le Conseil d'Etat à la proposition de la majorité. Effectivement, à mon avis, c'est possible, surtout à cause de la disposition transitoire.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1 À 3

– Adoptés.

ART. 4

Le Rapporteur. Le projet bis propose deux modifications: primo, supprimer la lettre b du premier alinéa, c'est-à-dire supprimer le système des assesseurs et, secundo, introduire un alinéa 1^{bis}, c'est-à-dire introduire la possibilité des postes à mi-temps.

D'abord, la suppression du système des assesseurs: la Commission de justice a longtemps examiné et débattu cette question. Jusqu'à maintenant, les cours fiscale et des assurances sociales du Tribunal administratif ont connu le système des assesseurs. Il faut admettre que

ce système a bien fonctionné, surtout grâce aux personnes qui ont siégé dans ces deux cours. Si la Commission de justice vous propose quand même de supprimer le système des assesseurs, c'est pour les raisons suivantes.

La nouvelle Constitution cantonale veut une réunification du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Il faut qu'on ait une structure de base uniforme, simple, transparente et sans exception. Il faut qu'il s'agisse vraiment d'une réunification en profondeur. Généralement, les assesseurs sont des avocats et, dans la cour fiscale, aussi des agents fiduciaires, donc des personnes qui peuvent défendre les intérêts de leur client devant les cours au sein desquelles ils fonctionnent comme assesseurs. Il peut arriver que le matin un avocat siège comme assesseur dans une cour et, l'après-midi, une de ses affaires est traitée par cette même cour. C'est donc dans le souci de garantir l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité des tribunaux que la Commission de justice vous demande de suivre sa proposition. Du reste, déjà l'avant-projet du 16 mars 2006 avait prévu la suppression du système des assesseurs. Je vous rends attentifs que dans les dispositions transitoires, la Commission de justice vous propose un délai de cinq ans pour introduire cette suppression. Ainsi les Tribunaux cantonaux réunifiés auront assez de temps pour l'adaptation de ces nouvelles structures et rien ne sera précipité.

Maintenant concernant l'alinéa 1^{bis} tel qu'il est proposé par le projet bis, selon cette proposition, la fonction de juge cantonal peut être exercée à mi-temps. La Commission de justice pense, par exemple, à des femmes au foyer, peut-être aussi à des hommes au foyer, qui ont la formation et les compétences pour exercer la fonction de juge cantonal mais qui n'ont pas la possibilité d'exercer ces fonctions 100%. Je dois vous rendre attentifs que selon les termes de l'article 51 de la loi sur l'organisation judiciaire, il y a une incompatibilité totale entre la fonction de juge cantonal et une autre activité lucrative même si la fonction de juge cantonal n'est exercée qu'à raison de 50%. Ainsi il n'y aurait pas le risque de collusion d'intérêts.

Au tribunal de l'arrondissement de la Gruyère, il y a deux présidents qui exercent leur activité à raison de 50% et l'on fait de bonnes expériences avec ce système.

Le Commissaire. Effectivement, en ce qui concerne cette suppression des assesseurs, il y a eu une discussion nourrie au sein de la commission. Des raisons existent pour le maintien comme pour la suppression. J'étais, en 1989, rapporteur de la commission quand on a introduit le système actuel qui a effectivement fait ses preuves.

Les cours de droit fiscal et des assurances sociales ont rendu des jugements de très bonne qualité, ce qui est généralement reconnu et, il faut aussi le préciser, à peu de frais. Je les remercie. Je crois que c'est l'occasion de les remercier.

Mais, comme le président l'a dit, des voix s'élèvent, qui disent que le poste de juge est incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat ou de fiduciaire. Comme le dit d'une manière un peu pointue le président de la commission, le matin, on juge dans une

cause et, l'après-midi, on est défenseur ou on est avocat dans une autre affaire. C'est une manière ou un fonctionnement qui n'est plus admis. C'est donc deux casquettes!

Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition surtout parce que la Commission prévoit un délai transitoire de cinq ans, éventuellement de trois ans, si on arrive à une unification sous le même toit déjà d'ici trois ans.

En ce qui concerne les juges à mi-temps, le Conseil d'Etat se rallie également à la proposition mais à la condition qu'il n'y ait pas plus de seize juges. Il est exclu qu'on dépasse le nombre maximal prévu qui est de 16 juges. Donc c'est clair, on ne peut pas avoir 18 ou même 20 juges; ce sera 16.

Une petite précision encore. M. le Président de la commission vient d'expliquer que cela devrait permettre à une femme ou à un homme au foyer d'accéder aussi au Tribunal cantonal. Sur le plan fédéral, nous l'avons également prévu pour le Tribunal administratif fédéral. Il y a effectivement pas mal de juges qui exercent la profession de juge à mi-temps ou à un temps partiel. Mais, ce qui ne devrait pas arriver c'est qu'un juge au Tribunal cantonal démissionne à 50% et qu'il continue à 50% et qu'en même temps il puisse toucher une rente de la Caisse de pension. Je ne crois pas que ce soit l'idée de cette introduction de la possibilité de fonctionner à 50%. Je tiens à le dire.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ARTICLE 5 À 9

– Adoptés.

ART. 10 À 13

– Adoptés.

ART. 14

Le Rapporteur. La modification proposée selon le projet bis, suite logique de la modification de l'article 4, biffe les termes «à l'exception des cours administratives spéciales».

Le Commissaire. Rien à ajouter, le Conseil d'Etat se rallie.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 15

Le Rapporteur. La suppression de l'article 15 est aussi une suite logique de la suppression du système des assesseurs.

Le Commissaire. Je me rallie.

– Supprimé selon proposition de la commission.¹

ART. 16 À 22

– Adoptés.

ART. 23

Le Rapporteur. Pour l'article 23, pas de commentaires. Par contre, je dirai quelque chose concernant l'article 23^{bis} proposé selon le projet bis.

Le Commissaire. Pas de commentaires sur l'article 23.

– Adopté.

ART. 23^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La Commission de justice vous propose l'introduction d'un nouvel article 23^{bis}. Ce nouvel article tient compte du fait que le délai jusqu'au 1^{er} janvier 2008 serait trop bref pour changer le système actuel des assesseurs auprès des cours fiscale et des assurances sociales. Il faut octroyer un délai suffisant au Tribunal cantonal réunifié pour s'organiser. L'alinéa 2 octroie au Conseil d'Etat la possibilité de réduire la durée de la période transitoire. Nous pensons surtout au cas où le Tribunal cantonal réunifié sera sous un toit avant l'expiration du délai de cinq ans.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter, le Conseil d'Etat se rallie.

– Adopté selon proposition de la commission.¹

ART. 24

– Adopté.

ART. 25

MODIFICATIONS DE LA LOI D'ORGANISATION JUDICIAIRE

ART. 2

– Supprimé.

ART. 4 AL. 3, 1^{RE} PHR. (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit d'un amendement de la Commission de justice qui, comme je vous l'ai dit, relève une série de modifications à proposer dans la loi sur l'organisation judiciaire, une loi qui a plutôt l'aspect d'une couverture «patchwork». On propose de modifier l'article 4 al. 3, 1^{re} phrase de cette loi qui, jusqu'à maintenant, avait la teneur suivante: «Le Conseil de la magistrature a la faculté de proposer plusieurs présidents et vice-présidents et de proposer l'augmentation du nombre de magistrats non permanents et de suppléants d'un tribunal d'arrondissement» par: «Le Grand Conseil a la faculté, sur proposition du Conseil de la magistrature, d'élire plusieurs présidents et vice-présidents et d'augmenter le nombre de magistrats non permanents et de suppléants d'un tribunal d'arrondissement.» Il s'agit d'une modification plutôt formelle qui met en évidence la compétence finale du Grand Conseil de déterminer si l'on veut avoir un ou plusieurs juges pour un tribunal. C'est en principe pour rectifier ou pour rendre plus claire la compétence du Grand Conseil.

Le Commissaire. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, il y a quelques erreurs dans la loi sur l'orga-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1702 et ss.

nisation judiciaire et, notamment aux articles 4 et 5; à l'article 5, on le verra tout à l'heure, il est dit que chaque arrondissement a un seul juge de paix alors qu'en réalité il y en a plusieurs.

A l'article 4, la version introduite l'année passée dit que le Conseil de la magistrature peut proposer plusieurs présidents pour un arrondissement. Or, proposer c'est une chose, mais prendre des décisions, élire, c'est une autre chose. A mon avis et de l'avis du Conseil d'Etat, il faut dire que «*le Grand Conseil*» peut «*sur proposition du Conseil de la magistrature,*» élire... Donc, il faut donner la faculté au Grand Conseil d'élire plusieurs présidents; ce sera pareil pour l'article 5 suivant. C'est donc une erreur de rédaction qu'on aimerait corriger à l'occasion de l'examen de cette loi. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition.

– Modifié selon l'amendement de la commission.

La version ainsi adoptée est la suivante: «*Le Grand Conseil a la faculté, sur proposition du Conseil de la magistrature, d'élire plusieurs présidents et vice-présidents et d'augmenter le nombre de magistrats non permanents et de suppléants d'un tribunal d'arrondissement.(...)*».

ART. 5 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Vous avez sous vos yeux la feuille jaune avec le projet bis. Là, nous vous proposons un article 5 al. 3 (nouveau) de la LOJ dont la teneur est: «*Le Conseil de la magistrature a la faculté de proposer plusieurs juges de paix...*». C'est devenu une nécessité parce que, jusqu'à maintenant, la compétence pour proposer plusieurs juges de paix n'était aucunement déterminée, comme c'est déjà le cas pour le district de la Sarine.

La Commission de justice présente encore un amendement pour modifier ce texte de la manière suivante: «*Le Grand Conseil a la faculté, sur proposition du Conseil de la magistrature, d'élire...*». On définit ainsi de manière encore plus claire la compétence du Grand Conseil. C'est le Grand Conseil qui, finalement, définit le nombre de juges pour un cercle.

Le Commissaire. Je tente d'expliquer encore une fois l'article 5 qui, actuellement, dit: «*La justice de paix est composée du juge de paix, de deux assesseurs et de six suppléants*». On veut corriger cet article puisque, effectivement, dans l'arrondissement de la Sarine, il y a plusieurs juges de paix et non pas un seul. Donc, il faut corriger et adapter la loi sur l'organisation judiciaire. Puisque ce n'est pas au Conseil de la magistrature d'élire les juges mais au Grand Conseil, il faut bien le dire dans la loi parce que faire une proposition, tout le monde peut le faire, mais élire les juges, c'est seulement le Grand Conseil qui peut le faire. C'est pour cette raison que nous avons corrigé une deuxième fois ce texte.

– Adopté selon proposition (projet bis)¹ et selon l'amendement de la commission.

Le texte adopté est le suivant: «*Le Grand Conseil a la faculté, sur proposition du Conseil de la magistrature, d'élire plusieurs juges de paix et d'augmenter le nombre d'assesseurs et de suppléants.*»

ART. 15

– Adopté.

ART. 16 AL. 2

Le Rapporteur. Cela concerne une suppression. Pas de commentaires.

– Abrogé.

ART. 17 AL. 1

– Adopté.

ART. 19

– Abrogé.

ART. 61 À 65

– Abrogés.

ART. 74 AL. 1 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit d'une modification devenue nécessaire aussi à cause des dispositions de la nouvelle Constitution. Sinon, pas de commentaires.

Le Commissaire. Là, nous vous proposons de corriger une erreur puisqu'on a laissé dans la loi le Collège électoral, alors qu'il est supprimé à partir de l'année prochaine.

– Adopté selon proposition de la commission.¹

ART. 92

– Adopté.

ART. 146 AL. 1 ET 3

– Adopté.

ART. 164 AL. 1

– Adopté.

ART. 26 ET 27

– Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1702 et ss.

Projet de loi N° 31 d'application de la loi fédérale sur les étrangers¹

Rapporteure: **Marie-Thérèse Weber-Gobet** (PCS, CSP, SE)

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Die Kommission hat den vorliegenden Gesetzesentwurf in Anwesenheit des Vorstehers der Sicherheits- und Justizdirektion Herr Staatsrat Erwin Jutzet und seines wissenschaftlichen Beraters Herr Thierry Steiert in einer Sitzung beraten. Eintreten war nicht bestritten, die Änderungsanträge betreffend mehrheitlich redaktionelle Unstimmigkeiten, vor allem im deutschsprachigen Text.

Le présent projet de loi introduit peu de nouveautés. Il se limite à l'adaptation à la législation fédérale, plus concrètement à la nouvelle loi sur les étrangers, acceptée le 24 septembre 2006 par le peuple suisse et l'ensemble des cantons en même temps que la révision de la loi sur l'asile. La nouvelle loi sur les étrangers devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle remplacera la loi actuelle sur le séjour et l'établissement des étrangers datant de 1931.

La révision du droit fédéral entraîne nécessairement une adaptation de la législation d'application cantonale. Mais pour cette tâche, on nous laisse peu de marge de manœuvre. Pourquoi? Dans la mesure où le droit des étrangers, tant matériel que formel, est réglé de manière quasi exhaustive sur le plan fédéral, les cantons ne conservent qu'une compétence résiduelle qui se limite en principe à la désignation des autorités compétentes et à quelques règles procédurales. Le présent projet de loi reprend, pour l'essentiel, les dispositions de l'ancienne loi d'application et y apporte quelques modifications d'ordre technique et terminologique imposées par la loi sur les étrangers. Il définit les compétences des différentes instances concernées et définit le contrôle judiciaire de l'application des mesures de contrainte. Le catalogue des mesures de contrainte s'en trouve d'ailleurs élargi puisque la nouvelle loi fédérale introduit les instruments de la rétention et de la détention pour insoumission. Les dispositions de la loi fédérale relatives aux mesures d'intégration feront, elles, l'objet d'une loi spéciale.

La commission, à l'unanimité, vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. Je crois que la présidente de la commission a bien résumé l'essentiel de ce projet de loi. Il s'agit effectivement d'une loi de nature technique qui règle notamment les questions de compétence. Il s'agit également d'adapter les textes à l'unification du Tribunal cantonal.

En ce qui concerne la loi sur l'intégration, elle est réservée à l'article premier al. 2. Ce sera là plutôt un débat politique qu'il faudra mener puisque ce sera l'intégration d'une affaire interdirectionnelle et le Conseil

d'Etat est en train de préparer la loi qui devrait vous être soumise l'année prochaine.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). De par son contenu de 128 articles, la loi fédérale en la matière règle le droit des étrangers, tant matériel que formel. Il ne reste pour les cantons, comme l'a relevé M^{me} la Présidente, que la désignation des autorités compétentes notamment pour ce qui est de l'application des mesures de contrainte et de quelques règles procédurales. Ceci étant, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière et votera les articles tels que présentés par le Conseil d'Etat. Il ne soutiendra pas l'amendement de notre collègue Suter puisque l'intégration des étrangers fera l'objet d'une loi spéciale.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec intérêt le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Ce projet de loi, qui définit les compétences des différentes instances concernées ainsi que le contrôle judiciaire de l'application des mesures de contrainte, est avant tout de nature technique.

Aussi, à l'unanimité, notre groupe soutient ce projet et votera le projet bis de la commission. Le groupe démocrate-chrétien salue avec beaucoup d'intérêt la préparation d'une loi cantonale dictant les mesures destinées à favoriser l'intégration des étrangers.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die sozialdemokratische Fraktion hat beschlossen, auf den Entwurf des Ausführungsgesetzes zum Entwurf des Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer einzutreten. Das Gesetz ist eine notwendige Anpassung des kantonalen Einführungsgesetzes an das neue Bundesgesetz, aber auch an das eben beschlossene kantonale Gesetz, mit dem wir nun das Verwaltungsgericht durch das Kantonsgericht ersetzen. Zu bemerken gilt, wie schon der Herr Staatsrat gesagt hat – und es ist von einer nicht zu unterschätzenden Wichtigkeit – dass es sich hier nicht um ein Integrationsgesetz handelt, sondern dass dieses Thema in einem separaten Gesetz verabschiedet werden wird.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis schliesst sich den Vorrednerinnen und Vorrednern an. Wir befürworten diese eher technischen Anpassungen des Ausführungsgesetzes in Sinne der Kommission. Wir freuen uns, dass der Kanton einen Experten ernannt hat, um dann über das Integrationsgesetz zu beraten und hoffen, dass dieses baldmöglichst behandelt wird. Was das Gesetz betrifft, das uns heute vorliegt, werden wir einen Antrag stellen bezüglich des Artikels 4: Wir möchten diesen in dem Sinne klären, dass nicht nur die Möglichkeitsform eingeführt wird, sondern dass ein Büro für die Ausreiseförderung klar bezeichnet wird. Wir werden diesen Antrag anhand des Artikels 4 erläutern.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Die Fraktion der freisinnig-demokratischen Partei hat sich mit dem vorliegenden Gesetz befasst und wird dem Eintreten beistimmen und das Gesetz im Sinne der Kommission

¹ Message pp. 1775ss.

unterstützen. Da es sich bei dieser Vorlage rein darum handelt, die nötigen Anpassungen an das Bundesgesetz vorzunehmen, ist die politische Diskussion sehr bescheiden. Dies wird beim angekündigten Integrationsgesetz sicher anders sein. In diesem Zusammenhang soll der Bundesgesetzgebung nicht vorgegriffen werden, auch wenn dazu bereits in den nächsten Tagen eine Studie vorgestellt werden soll. Mit diesen Bemerkungen bittet Sie die FDP-Fraktion, dem Gesetz zuzustimmen.

La Rapporteure. Tous les groupes parlementaires plaident l'entrée en matière. Je n'ai donc rien à ajouter. Nous pouvons passer immédiatement à la lecture des articles.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants, tous les groupes, d'entrer en matière sur ce projet. En ce qui concerne la proposition d'amendement, on en discutera lors de l'examen de l'article 2.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteure. L'article premier contient tout ce qui a été dit lors du débat d'entrée en matière. Je n'ai rien à ajouter à cet article.

– Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. Cette disposition reprend le texte des articles 7 et 5b alinéa 2 de l'ancienne loi. L'alinéa 4 constitue en revanche une nouveauté dans la mesure où l'aide au retour et à la réintégration était jusqu'alors réservée au domaine de l'asile. En vertu du nouveau droit fédéral, peuvent également bénéficier de l'aide au retour des personnes ne relevant pas du domaine de l'asile, comme les personnes fuyant des situations de guerre et qui ont trouvé temporairement refuge en Suisse ou les victimes et les témoins de la traite d'êtres humains. L'aide au retour et à la réintégration est prise en charge par la Confédération.

Le Commissaire. En ce qui concerne la modification du texte allemand proposée par la commission, le Conseil d'Etat se rallie.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). L'article 2 al. 4 introduit la possibilité de «créer un bureau cantonal d'aide au retour et à la réintégration». Cette possibilité existe, elle sera utilisée dans des cas particuliers ou exceptionnels. Mais dans les autres cas, il nous semble important qu'il soit mentionné que le Conseil d'Etat «désigne» le bureau chargé de l'aide au retour et à la réintégration, puisque cette tâche doit quand même être remplie. Notre proposition clarifie le texte dont nous débattons dans le sens du commentaire que le Conseil d'Etat donne de l'article dans son message p. 1, je cite: «Le bureau chargé du conseil en vue du

retour est désigné par le canton.» Pour le canton de Fribourg, cette tâche devrait logiquement être confiée à l'actuel bureau de conseil en vue du retour qui exerce déjà des fonctions similaires pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Il ne s'agit donc pas de créer un nouveau service mais bien de clarifier qu'un bureau est désigné pour cette tâche plutôt que de se limiter à la formulation potestative. Donc, je vous demande de changer ce texte dans le sens «il désigne ou crée un bureau cantonal d'aide au retour et à la réintégration.»

La Rapporteure. La forme potestative a été choisie pour éviter d'obliger l'Etat à créer une infrastructure qui pourrait s'avérer non nécessaire. La commission a eu connaissance des arguments pour la forme potestative. Elle n'a pas discuté, ni voté pour son changement.

C'est pour cette raison que je ne peux pas me rallier à cet amendement au nom de la commission. A titre personnel, je peux accepter et recommander d'accepter cet amendement parce qu'il n'oblige pas l'Etat à créer une nouvelle institution, mais seulement à attribuer cette responsabilité, par exemple, au même bureau qui s'occupe déjà de l'aide au retour dans le domaine de l'asile.

Le Commissaire. Je précise tout d'abord que, contrairement à ce qui a été dit lors du débat d'entrée en matière, il ne s'agit pas d'une mesure d'intégration mais d'une mesure d'aide au retour et à la réintégration dans le pays d'origine. Ceci, il faudrait peut-être d'abord le préciser!

Ensuite, quand on examine de plus près cette proposition d'amendement, il y a au fond deux propositions: «*Il désigne ou crée*», donc c'est la forme impérative au lieu de la forme potestative et on ajoute «*Il désigne*», Sur ce dernier point, j'aurais encore pu me rallier: le Conseil d'Etat a la faculté de créer ou de désigner. Par contre, je dois m'opposer à supprimer la forme potestative et la remplacer par une forme impérative pour les raisons qui ont été dites. Actuellement, on a confié cette tâche à un bureau mais on n'aimerait pas éterniser, pérenniser une telle institution. Le Conseil d'Etat veut avoir la compétence d'instituer un tel groupe ou un tel bureau si besoin est, mais également la compétence de le supprimer ou de ne pas le redésigner s'il n'y en a plus besoin! Donc, on veut avoir cette liberté de le créer comme de le supprimer!

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Si M. le Commissaire peut se rallier au terme «désigne», nous laissons tomber le terme «créé» et je vous propose l'amendement: «Il désigne un bureau».

Le Président. Le Conseil d'Etat dit: «peut»; c'est la forme potestative.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Donc nous maintenons notre amendement.

Au vote, l'amendement Mutter est refusé par 57 voix contre 24; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Gavillet (GL, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 4.*

– Adopté (modification rédactionnelle de la version allemande).¹

ART. 3

La Rapporteuse. Les alinéas 1 et 2 de cet article reprennent le texte de l'article premier de l'ancienne loi. Le Service de la population et des migrants (SPoMi) fonctionne comme service spécialisé.

Alinéa 3: il réserve les compétences spéciales qui ne relèvent pas directement du domaine de la police des étrangers, par exemple l'intégration des migrants, aide au retour et à la réintégration ou qui sont de la compétence des autorités judiciaires, par exemple des mesures de contrainte.

– Adopté.

ART. 4 À 6

La Rapporteuse. Les articles 4 à 6 correspondent aux articles 5 à 5b de l'ancienne loi avec quelques adaptations mineures. Ils contiennent les règles de base concernant la détention administrative. Les décisions en matière de détention administrative (mesures de contrainte du droit des étrangers), doivent faire l'objet d'un contrôle par une instance judiciaire au niveau

cantonal, contrôle qui est aujourd'hui assuré par la première Cour administrative du Tribunal administratif.

Le système reste inchangé dans la nouvelle loi si ce n'est que l'on tient compte, aux alinéas 1 et 2 de l'article 4, de la nouvelle organisation découlant de la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif.

A l'alinéa 1, la modification de la commission est d'ordre rédactionnel et ne concerne que le texte allemand. Le terme «Ausländerrecht» figure deux fois, ce qui ne correspond pas tout à fait à la version française. Pour cette raison, nous proposons de biffer dans la version allemande la première mention du mot «Ausländerrecht».

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

– Art 4: adopté (modification rédactionnelle de la version allemande selon le proposition de la commission).¹

– Art. 5 et 6 adoptés.

ART. 7

La Rapporteuse. L'alinéa 1 de cet article a été repris de l'ancienne loi mais il y a un oubli. En effet, cet alinéa autorise les recours contre les décisions prises en application de la loi alors que l'article 4 al. 2 prévoit une exception. Pour cette raison, la commission vous propose d'ajouter à la fin de l'alinéa 1: «...sous réserve de l'article 4 al. 2».

A l'alinéa 2, la modification de la commission est d'ordre rédactionnel et ne concerne que le texte allemand. In der deutschsprachigen Fassung des Artikels 7 Absatz 2 wird immer noch von Verwaltungsgericht gesprochen, obwohl das Verwaltungsgericht und das Kantonsgericht per 1. Januar 2008 vereinigt werden. Deshalb muss in der deutschsprachigen Version der Begriff «Verwaltungsgericht» mit «Kantonsgericht» ersetzt werden.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat peut se rallier à ces modifications.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 8 À 10

– Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 10

La Rapporteuse. Confirmation de la première lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1781 et ss.

Le Commissaire. Confirmation des premiers débats.

- Confirmation de la première lecture.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté selon les délibérations, par 75 voix. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 75.*

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR)
Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), l'entrée en matière sur le budget 2008 de l'Etat de Fribourg. Ce budget fait l'objet du message n° 33, texte que vous trouvez entre les pages 3 et 48 du fascicule y relatif.

La CFG a tenu neuf séances pour l'examen de ce budget, dont sept se sont déroulées pour le détail de chaque Direction. Deux autres séances ont été consacrées à l'entrée en matière et l'ultime séance s'est tenue afin de procéder à la récapitulation et au vote final. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des

rapporteurs, titulaires et suppléants, pour leur travail considérable de ces dernières semaines et je remercie également l'ensemble du Conseil d'Etat pour sa participation active à nos débats ainsi que son souci de répondre très précisément à nos questions.

Conformément à notre Constitution cantonale, ce projet respecte l'équilibre budgétaire avec un léger bénéfice de quelque 522 000 francs pour un total de charges de 2826 millions et un total de revenus de 2826,5 millions. On peut donc avancer, sans prendre trop de risques, que le cap symbolique des 3 milliards au compte de fonctionnement sera franchi très prochainement. Avec intérêt, nous pouvons également noter au compte des investissements une augmentation de quelque 14 millions, soit plus 8% par rapport au budget 2007.

Je vous cite maintenant les facteurs essentiels qui ont influencé l'élaboration de ce budget:

- la mise en œuvre intégrale de la RPT,
- une réduction de la fiscalité, une revalorisation des salaires de la fonction publique,
- le développement de plusieurs nouvelles prestations de l'Etat.

Je reviendrai plus tard en détail sur ces différents points.

L'élément central à souligner au compte de fonctionnement est une croissance très importante des charges de l'ordre de 8,3% pendant que les revenus progressent de 8,2%, soit de manière pratiquement équivalente. Ces chiffres peuvent étonner, voire effrayer certains mais ils sont cependant à mettre en perspective avec la cantonalisation des hôpitaux ainsi que l'entrée en vigueur de la RPT (nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) qui occasionnent des profonds changements dans les flux financiers. Néanmoins, les principaux accents du budget 2008 ont été mis:

- dans la santé: plus 82,5 millions, en relation avec le RHF,
- dans l'enseignement et la formation: plus 76,4 millions,
- dans la prévoyance sociale: plus 31,8 millions,
- dans la sécurité publique, avec 13,4 millions.

La mise en œuvre de la RPT a singulièrement compliqué l'élaboration de ce budget et, pour corollaire, sa lecture pour les humbles députés que nous sommes. En effet, cette réforme touche plus de cent positions du budget et il ressort que les comparaisons annuelles budget-budget sont difficiles. En bref, je peux vous dire que l'abandon de l'ancien système nous coûte 355 millions et que les moyens reçus dans le cadre du nouveau système nous rapportent 248 millions. Le manque à gagner est cependant rattrapé temporairement par les montants attribués à la compensation des cas de rigueur. L'effet global du passage à la RPT provoque en définitive un boni de 29,6 millions pour l'Etat. Il convient toutefois d'être prudent sur ces estimations, qui devront être confirmées lors des comptes. La vérifiable influence de la RPT sur les communes fera l'ob-

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

jet d'un réexamen en 2010 sur la base des comptes 2008 et 2009. J'imagine que plusieurs voix s'élèveront dans quelques minutes pour exprimer une certaine divergence de vue sur l'appréciation des différents effets dans les comptes communaux respectifs. Le sujet a été évoqué en commission et le Directeur des finances nous a réitéré sa conviction, ainsi que celle du Conseil d'Etat, que l'exercice devrait se solder par une opération neutre pour les finances communales.

Au chapitre de la fiscalité, le coefficient est ramené pour l'ensemble des impôts à 103% selon le projet de loi N° 34 sur lequel nous serons appelés à nous prononcer demain. Dans les faits, ceci occasionne une diminution de 3,6% de l'impôt sur le revenu, soit 22 millions et de 5,9% de l'impôt sur la fortune, soit 4 millions. Pour mémoire, je rappelle que le coefficient avait déjà été abaissé de 2,3% lors du budget 2007. Concernant les personnes morales, la diminution se monte à 5,9%, soit 6 millions en tout. Le montant total alloué à l'effort de baisse fiscale se monte à 32 millions. Ces différents allègements pris en compte, le produit de la fiscalité se monte à 971,1 millions contre 961,6 millions au budget 2007. Cette politique mesurée a produit un allègement global de la fiscalité de quelque 110 millions depuis 2001, un effort qui se poursuivra avec en ligne de mire un coefficient à 100%.

Le domaine du personnel voit ses effectifs gonfler de 835,4 équivalents plein-temps (EPT), ascendant à un total de 9395,6 EPT. Dans le cadre de cette augmentation, il faut tenir compte des 746,4 EPT relatifs à l'intégration dans le RHF (Réseau hospitalier fribourgeois) de l'effectif des anciens hôpitaux de district. En fait, le total réel de nouveaux postes se monte à 100,6 équivalents plein-temps, essentiellement attribués aux secteurs de l'enseignement (67 postes) et de l'administration centrale (29 postes). Les autres postes proviennent, eux, du pool. Même si nous n'aimons pas spécialement créer des postes dans l'administration, il faut préciser qu'un certain nombre de ceux-ci sont créés par ricochet à la mise en place de la RPT et que les autres concernent notamment – et je prends deux exemples concrets – des postes indispensables dans le pouvoir judiciaire et des inspecteurs pour lutter contre le travail au noir. La masse salariale globale de l'Etat de Fribourg se monte ainsi à 1248 millions, soit le 44,1% du total des charges de fonctionnement. La croissance, fortement influencée par l'intégration du personnel hospitalier, se monte en chiffres absolus à 134,2 millions. Il faut néanmoins se réjouir de la revalorisation pleine et entière des traitements de la fonction publique de 2%. Chacun, à son niveau de compétences, devant contribuer à la santé de nos finances publiques, il s'agissait ainsi de pouvoir donner un signal de reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat pour leur engagement.

S'agissant des subventions, là également, nous sommes confrontés à de profonds chambardements en relation avec la RPT: dans les domaines des bourses d'étude, des services auxiliaires, de l'agriculture, des forêts, des transports, des institutions spécialisées, de l'AVS-AI. Sur ces seuls domaines, il n'est pas possible de comparer les montants alloués entre 2007 et 2008. Nous pouvons néanmoins mettre le doigt sur des

domaines qui ne manquent pas d'augmenter chaque année, par exemple

- l'assurance maladie: plus 2,4 millions,
- les soins spéciaux: plus 6,1 millions,
- l'aide sociale: plus 1,5 million et
- les prestations complémentaires AVS-AI: pour 1,8 million en plus.

La quote-part se monte à 40,23% du total des entrées fiscales, ce qui nous situe juste en deçà de la limite désormais fixée à 41%.

Enfin, les investissements progressent de 8% pour atteindre un total de 200 millions. Les plus importants montants sont alloués

- aux routes cantonales: 77 millions,
- à l'Ecole des métiers: 14 millions,
- à une nouvelle construction à Bellechasse: 9 millions,
- à Bertigny III: 7 millions, et enfin
- à l'Université: 6 millions.

Des investissements sont également consentis

- aux améliorations foncières: 15 millions,
- aux constructions scolaires: 6,2 millions, et enfin
- pour la protection de l'environnement: 5,7 millions.

L'insuffisance de financement se monte ainsi à 13,5 millions mais nous offre tout de même un degré d'autofinancement des investissements de 86,9%.

En conclusion et eu égard aux différents éléments énumérés, nous pouvons qualifier le budget 2008 de l'Etat de Fribourg d'excellent. Je tiens à féliciter l'ensemble du gouvernement de même que tous les membres de l'administration pour leur souci à conserver une maîtrise absolue de nos finances publiques, clé de voûte de la santé de notre Etat. En effet, le programme gouvernemental et le plan financier de la législature 2007–2011, que nous serons appelés à adopter prochainement, ne peut nous inciter à l'euphorie et exigera une vigilance soutenue. Les outils de notre politique financière sont présents. Ils ont démontré leur efficacité. Il s'agira de continuer à assumer notre responsabilité politique pour le futur. Nous pouvons nous targuer d'avoir fait de notre canton un modèle du genre. Faisons en sorte de continuer sur cette voie!

La Commission des finances et de gestion a donc décidé par 8 voix contre 3 d'entrer en matière sur ce projet de budget 2008 et c'est avec ces remarques que je vous propose, au nom de la commission, d'en faire de même.

Le Commissaire. Tout d'abord, à titre préliminaire, j'aimerais juste corriger un terme utilisé par le rapporteur: le Grand Conseil n'aura pas à «adopter» le programme gouvernemental et le plan financier, il «devra en prendre acte»; je crois que c'est important!

Le budget 2008 que nous vous présentons est un projet équilibré, marqué du sceau de la continuité, d'une politique dite «des petits pas». Ce projet est équilibré sous l'angle financier tout d'abord, puisque le compte de fonctionnement boucle avec un léger bénéfice d'un demi-million. A cela s'ajoutent une quote-part des subventions cantonales de 40,23%, inférieure donc au nouveau plafond légal de 41%, et un taux d'autofinancement satisfaisant de près de 87%. Ce taux de 87% démontre que l'on peut avoir un budget de fonctionnement équilibré mais qui ne suffit pas à autofinancer la totalité des investissements et c'est là qu'intervient précisément le capital net dont nous disposons qui nous permet de compléter l'autofinancement sans emprunter.

Le projet de budget 2008 peut également être qualifié d'équilibré dans la mesure où il permet d'atteindre un juste milieu entre les différentes contraintes financières et des objectifs parfois difficilement conciliables avec celles-ci. Cette gageure trouve concrétisation dans le fait que le projet de budget 2008 permet tout à la fois:

- d'assurer le financement des tâches existantes, pour la plupart en développement;
- d'offrir de nouvelles prestations;
- de doter les différents secteurs de moyens en personnel supplémentaire adaptés aux exigences des différentes missions;
- de présenter un programme d'investissements en hausse et donc de nature à soutenir la conjoncture économique favorable que connaît notre canton;
- de ménager le contribuable par une nouvelle baisse de la fiscalité, cette fois-ci à hauteur de 32 millions de francs;
- d'accorder à la fonction publique une augmentation salariale qui va au-delà de la seule compensation du renchérissement.

Tout ceci, répétons-le, sans menacer les grands équilibres financiers.

Il y a là bien évidemment motif à satisfaction. Cette dernière est au demeurant renforcée par le fait que l'Etat est en mesure d'absorber, dans le même temps, l'intégralité des conséquences de la mise en œuvre de la RPT, tout en garantissant une quasi-neutralité de l'opération pour les communes, vu sur l'ensemble des communes.

On ne saurait pour autant tomber dans une euphorie béate. Comme l'attestent les résultats du plan financier de la législature 2007-2011, récemment dévoilés, la situation peut se retourner et se dégrader très rapidement.

Si la vigilance s'impose donc, on ne peut contester que les acquis de ces dernières années, des budgets 2007 et 2008, constituent indéniablement un viatique sérieux et une base solide pour faire face aux difficultés financières futures.

Conscient de l'atout dont il dispose à cet égard, le Conseil d'Etat entend maintenir une politique financière rigoureuse et d'anticipation. Il a d'ores et déjà dégagé plusieurs pistes de mesures structurelles et or-

ganisationnelles de nature à infléchir la tendance à une dégradation de la situation financière et à permettre de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux multiples attentes de la population de notre canton.

C'est avec une confiance prudente et raisonnée dans sa capacité de mener à bien cette action, mais également de poursuivre dans la voie tracée, que le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2008 tel qu'il vous est présenté.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le budget 2008 de l'Etat de Fribourg, avec l'arrivée de la RPT, semble quelque peu entrer dans une zone de turbulences dont les répercussions se feront sentir jusque dans la gestion des deniers communaux. Les deux à trois années à venir devraient donner une crédibilité aux chiffres qui sont projetés. Le compte de fonctionnement est très, très satisfaisant si l'on prend en considération la revalorisation salariale des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, d'une palette plus fournie de tâches et de prestations et aussi la baisse de la fiscalité. Celle-ci nous interpelle cependant lorsqu'on nous annonce dans le programme gouvernemental le maintien de l'équilibre budgétaire pour 2008 et 2009 mais des déficits pour les années suivantes, l'Etat devant prévoir environ 400 millions de moyens financiers supplémentaires pour des tâches telles que prévoyance sociale, enseignement, formation et administration, trafic, santé, sécurité publique pour les plus importantes. Notre inquiétude pourrait quelque peu diminuer si l'on tient compte de l'augmentation moyenne annuelle d'une masse salariale avoisinant les 42 millions.

Comme d'habitude, pourrions-nous dire, trois secteurs se taillent la part du lion dans l'évolution des charges brutes de fonctionnement: la santé, bien sûr, avec l'intégration des hôpitaux de district, la prévoyance sociale, l'enseignement et la formation.

Le compte des investissements, dont la marge d'autofinancement se trouve à 26,9% du seuil tolérable en matière de finances publiques, démontre pour la troisième année consécutive une baisse de capacité. La mise en place de la RPT perturbe, par ses incertitudes, quelque peu les finances du canton et, par vases communicants, celles de nos communes qui s'attendaient à une opération blanche ou sans trop de dommages collatéraux, pourrions-nous dire. Les édiles communaux ne sont pas dupes du marché et savent que toutes les charges ne pourront être compensées. Je souscris ici à l'idée que les communes fribourgeoises sauront défendre leurs intérêts et n'accepteront pas tout et n'importe quoi lorsque les apports financiers de la Confédération prendront fin. Avoir des exigences supplémentaires dans quelque secteur que ce soit en mettant en avant l'évolution de notre société et une certaine qualité des prestations, eh! bien, tout cela a un prix à payer!

Les dispositions légales étant respectées naturellement pour le budget 2008, avec un petit bénéfice au compte de fonctionnement et une majorité d'actions soutenant, je tiens à le souligner, une activité économique certaine dans ce canton, l'Alliance centre gauche accepte d'entrer en matière, bien entendu.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Der Voranschlag 2008 ist aus der Sicht der SP insofern zufriedenstellend, als die laufende Rechnung ausgeglichen ist; ja sogar einen kleinen Ertragsüberschuss von 0,5 Million Franken ausweist. Das Budget 2008 liegt in der Linie der zwei vorherigen Jahre, wobei aber erhebliche Änderungen ersichtlich sind und viele Daten mit den bisherigen Zahlen nicht vergleichbar sind. Das vorliegende Budget berücksichtigt die Gesamtheit der Auswirkungen der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen. Zum erstem Mal ist im Budget 2008 ebenfalls der vollständige Voranschlag der ehemaligen Bezirksspitäler enthalten.

Die SP begrüsst, dass der Staatsrat zur Verbesserung der Betreuung in Sonderheimen rund drei Millionen Franken vorsieht und 1,7 Millionen Franken zusätzliche Mittel zur Förderung der vorzeitigen Pensionierung sowie 2% Reallohnerhöhung für das Staatspersonal einsetzen will.

Die SP befürwortet auch eine weitere Entlastung bei den Steuern. Wir sind aber nicht einverstanden mit der vom Staatsrat vorgeschlagenen linearen Steuersenkung.

Die SP-Fraktion beantragt «nicht eintreten» auf das vorliegende Staatsbudget 2008. Dies aus folgenden Gründen: Erstens ist eine lineare Steuersenkung nicht sozial und nicht solidarisch, weil sie die unteren und mittleren Einkommen, sowie Familien zuwenig entlastet. Eine lineare Steuersenkung dient in erster Linie den Reichen, weil sie am meisten profitieren; ganz im Sinne: «Wer hat, dem wird noch gegeben». Wir dürfen die Steuersenkung auch nicht nur in Prozenten betrachten, weil diese Darstellungsart das Endergebnis im Porte-Monnaie des Steuerzahlers verwässert. Mit der vorgeschlagenen linearen Steuersenkung hat aber eine Familie mit einem mittleren Einkommen Ende Jahr nicht viel mehr im Geldbeutel, dafür aber die kinderlosen, alleinstehenden Personen mit hohem Einkommen. Damit aber alle Steuerzahler im Kanton gleichermassen profitieren können, hat die SP die Steuerrabattinitiative eingereicht, von welcher auch die Familien mit unteren und mittleren Einkommen gleichermassen profitieren wie die Reichen. Die SP-Fraktion ist nicht gegen eine Steuersenkung, im Gegenteil, aber wir wollen eine gerechtere Verteilung.

Weiterer Grund für das Nichteintreten auf das Budget 2008 ist die Personalpolitik des Staatsrates. Erfreulich ist die 2%-Reallohnerhöhung, aber was die Schaffung neuer Stellen und die Einführung einer fünften Ferienwoche betrifft, ist die SP-Fraktion nicht zufrieden. In verschiedenen Ämtern des Kantons sind die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter überlastet und können ihre Aufgaben nur mit grösster Mühe und Anstrengung erfüllen. Ich denke hier vor allem an das Jugendamt und andere im sozialen Bereich tätigen Ämter. Hier ist ein grosser Handlungsbedarf und der Staatsrat muss das Verpasste der vergangenen Jahre nachholen und die angeforderten zusätzlichen Stellen bewilligen. Auch hätten wir es begrüsst, wenn im Budget 2008 die zusätzliche fünfte Ferienwoche einkalkuliert worden wäre.

Ein weiterer Grund für das Nichteintreten sind die finanziellen Auswirkungen des NFA auf die Gemein-

den. Diese finanziellen Auswirkungen sind nicht für alle Gemeinden kostenneutral. Und dies kann nicht einfach damit begründet werden, dass mehr Dienstleistungen angeboten werden.

Ein weiterer Grund ist auch das zweite Kindergartenjahr. Für mich ist es nicht akzeptabel, dass im Budget 2008 kein Betrag zur Einführung des zweiten Kindergartenjahres vorgesehen ist. Die Einführung eines zusätzlichen Schuljahres ist nicht vergleichbar mit Klasseneröffnungen, welche erst im Budget des darauffolgenden Jahres ersichtlich sind. Mir fehlt die Absicht und der Wille des Staatsrates, das zweite Kindergartenjahr ab Sommer 2008 einzuführen, wie dies immer kommuniziert wurde. Hier ist eine grosse Verunsicherung bei den Gemeinden spürbar.

Zusammengefasst: Wegen der linearen Steuersenkung, weil zuwenig neue Stellen bewilligt wurden, keine fünfte Ferienwoche einkalkuliert wurde, der NFA für die Gemeinden nicht kostenneutral ist und die Einführung des zweiten Kindergartenjahres nicht ersichtlich ist, beantragt die SP-Fraktion «nicht eintreten» auf das Staatsbudget 2008.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die FDP-Fraktion hat mit grossem Interesse vom Budget 2008 Kenntnis genommen und es eingehend durchberaten. Wir sind sehr erfreut und gratulieren dem Staatsrat, speziell unserem Finanzdirektor, dass er uns ein ausgeglichenes Budget präsentiert, ja sogar einen kleinen Überschuss ausweist.

Wir fragen uns aber, was der Staatsrat macht, wenn die Konjunktur nicht mehr so rosig ist wie zur Zeit. Und wie will der Staatsrat das Loch stopfen, wenn das Geld aus dem Härteausgleichsfond des Bundes wegfällt? Ich nehme an, dass hier die Sozialisten wohl die Antwort schon jetzt bereit haben.

Denn wir müssen feststellen: Die Ausgaben steigen stetig und ein echter Sparwille des Staatsrates ist überhaupt nicht zu erkennen. Obwohl verschiedene Budgetposten nur schwer mit den Vorjahren vergleichbar sind, dies wegen der NFA, kann man nicht übersehen, dass erneut viele Stellen geschaffen, eine Lohnanpassung von insgesamt über 3% gewährt wird und keine eigentlichen Reserven geschaffen werden. In der Hochkonjunktur muss sich der Staat anti-zyklisch verhalten, nach dem Motto: «Spare in der Zeit, dann hast du in der Not». Aber die Sozialisten können dies nicht nachvollziehen, weil sie nur Geld ausgeben können, und nicht wissen, wie man es einnehmen soll.

Der Staat darf das oberste Ziel, weiterhin die Steuern massiv zu senken, nicht aus den Augen verlieren. Die Steuersenkungen der letzten Jahre waren nur Kosmetik. Wir zahlen im Kanton Freiburg immer noch zu viele Steuern und befinden uns gesamtschweizerisch in den Schlussrängen. Jedes Departement hat somit die Pflicht, seine Ausgaben immer wieder neu zu hinterfragen. Wir wollen einen schlanken Staat, nicht einen der viel Geld einnimmt, um es dann wiederum einfach hinauszuschleudern. Ferner dürfen wir nicht vergessen: Der Staatsrat hat die Auswirkungen der NFA nicht kostenneutral auf die Gemeinden hinuntergebrochen. Daher war es für ihn auch einfacher, ein positives Budget zu erstellen. Auch muss festgehalten werden, dass die Gemeinden die Beschlüsse der Lohnerhöhungen

mittragen müssen, ohne dabei mitentscheiden zu können. Mit diesen Bemerkungen ist die FDP-Fraktion für «eintreten», stimmt dem Budget und der Änderung des Koeffizienten der Kantonalsteuer einstimmig zu.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Ce que je peux dire c'est que nous sommes en présence d'un budget 2008 que je qualifierais de trompeur. C'est vrai que la nouvelle Constitution cantonale exige que le budget de l'Etat soit équilibré pour le compte de fonctionnement et je constate que ce principe est appliqué. Je reconnais aussi également que ce budget est complètement remanié par l'introduction de la RPT qui, je le rappelle, apporte au passage un effet momentané positif de 29,6 millions pour 2008. Mais cette embellie fournie par la RPT ne va pas se maintenir dans le temps car la compensation des cas de rigueur est limitée dans la durée. D'autre part, je rappelle également les propos du grand argentier cantonal, M. Lässer, qui a confirmé lors de la discussion de la loi sur la RPT que les cas de rigueur sont soumis et sujets à une très grande volatilité et que la sécurité et la garantie financière de ces apports de la Confédération sont vraiment plus que fragiles. Que fera le canton en cas de gros «manquos» financiers vis-à-vis des financements des cas de rigueur? Il faut savoir aussi que les effets collatéraux de la mise en œuvre de la RPT ne sont de loin pas tous connus et maîtrisés, notamment en ce qui concerne le personnel. D'autre part, la reprise du Réseau hospitalier fribourgeois modifie également fondamentalement la lecture de ce budget et rend très difficile la comparaison avec les budgets des années précédentes. Je relève également que la santé et le social exigent des dépenses qui dépassent pour la première fois le milliard de francs et que nous y porterons à l'avenir un intérêt tout particulier pour éviter des coûts surfaits. Mais un des soucis principaux de notre groupe parlementaire est l'augmentation des revenus de fonctionnement de 8,2%, soit un montant pour 2008 de 215,2 millions, directement absorbée par des charges de fonctionnement qui atteignent, dans le budget 2008, plus de 215,7 millions. A maintes fois, lors de l'entrée en matière sur les budgets, j'ai relevé l'incohérence du gouvernement qui, dès qu'il dispose de rentrées financières supplémentaires, engage aussitôt de nouvelles dépenses récurrentes sans savoir, à moyen et long termes, s'il pourra toujours assumer ces nouvelles charges avec des rentrées financières qui vont diminuer, notamment en provenance de la Confédération. Nous vivons sur une véritable poudrière avec la mise en œuvre d'un budget qui s'appuie fortement, justement, sur l'apport de rentrées financières qui ne dépendent pas de notre propre activité. Alors, quid du paradis fribourgeois en tant qu'institution publique avec un Etat financier sain? La question n'est pas sans fondement! Autre souci: celui des investissements du canton. Nous avoisinons les 200 millions de francs pour 2008 et, à l'avenir, ces investissements vont se maintenir dans une fourchette qui varie entre 150 et 200 millions. Je constate que, déjà pour 2008, le «manquo» financier pour couvrir ces coûts d'investissement est de 13,5 millions, en tenant compte du résultat net des comptes de fonctionnement. S'il n'y a pas de solutions futures solides et sérieuses, l'Etat de Fribourg va de-

voir non seulement utiliser son capital net mais devoir emprunter à nouveau des fonds étrangers pour faire tourner son ménage courant.

Notre groupe parlementaire est d'avis aussi que le canton doit se doter d'une véritable stratégie offensive pour attirer de nouveaux contribuables qu'il s'agisse de sociétés de capitaux comme de personnes physiques. Pour ce faire, il faut instaurer une approche plus agressive de la fiscalité et devenir le paradis de la Suisse occidentale. Nous devons absolument introduire une politique fiscale attrayante en mettant en application, d'une part, la motion de nos collègues Page/Peiry qui demande une diminution des impôts sur le revenu et la fortune de 10% pour les personnes physiques, ainsi que de 10% sur le bénéfice et le capital des personnes morales et, pourquoi pas, adopter un taux unique de 6,5%, comme le canton d'Obwald vient d'introduire dans sa loi fiscale? Nous ne pouvons plus continuer aujourd'hui à appliquer la politique des petits pas que nous avons menée car cette politique ne correspond plus aux besoins de demain. J'attends du gouvernement des orientations qui permettront à Fribourg de se développer sur le long terme et d'établir un plan de combat qui soit constructif, visionnaire et porteur! Nous aurons l'occasion d'en discuter lors du programme gouvernemental du mois prochain.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité l'entrée en matière sur ce budget.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné en détail le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2008. Il constate avec satisfaction que celui-ci présente un léger bénéfice de 0,5 million et permet de répondre aux vœux d'une majorité de Fribourgeois en augmentant l'offre au niveau de l'enseignement, de la formation, de la sécurité, de la santé et du social, tout en améliorant le sort des fonctionnaires de ce canton en revalorisant leur traitement.

Ce budget permet également d'alléger sensiblement la charge fiscale de l'ensemble des Fribourgeois, personnes physiques et morales, et ceci malgré la prise en compte de la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et le canton, d'une part, et, d'autre part, sa répercussion sur les communes. Il enregistre en plus des investissements à la hausse. Je pourrais en rester là en constatant que tous les indicateurs sont au beau fixe et tresser une gerbe de louanges au Conseil d'Etat. Mais si je crois qu'une telle attitude pourrait se justifier à la vue des chiffres, il convient toutefois de garder les pieds sur terre et de faire une analyse plus approfondie des chiffres et de la situation des finances du canton qui sont saines, nous le savons tous, mais qui peuvent rapidement se détériorer si la vigilance fait défaut.

La nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons occasionnent des changements fondamentaux des flux financiers Confédération-canton/canton-Confédération. Il a fallu également adapter ce flux entre le canton et les communes de manière à ce que ces dernières ne soient pas préitérées par ce changement. Si l'on constate que le coût de l'abandon de l'ancien système est de

355,2 millions, les moyens reçus dans le cadre de la RPT représentent 248,6 millions, soit une perte finale de 107,6 millions. Fort heureusement, notre canton peut bénéficier d'une compensation pour les cas de rigueur de 137,2 millions; ceci laisse finalement un effet positif de 29,6 millions. Cette différence de 137,2 millions est constituée de deux fonds, un alimenté par la Confédération pour les deux-tiers et financé par les cantons pour l'autre tiers. Après huit ans, ce fonds sera diminué de 5% par an, le canton doit donc se préparer à financer cette réduction.

Le personnel va, quant à lui, augmenter de 100,6 équivalents plein-temps. Cela peut paraître énorme et l'on pourrait déplorer l'absence de maîtrise de ce secteur par le Conseil d'Etat. Cela serait toutefois un peu simpliste. Il convient tout d'abord de relever que les deux-tiers de ces postes sont affectés à l'enseignement, qui doit faire face à une démographie toujours fortement croissante même si l'on constate un certain tassement au niveau des premiers degrés scolaires. En plus, ce secteur doit faire face à une demande croissante d'engagements pour les élèves en difficulté scolaire ou sociale. Ils doivent pallier l'irresponsabilité de certains parents qui démissionnent de leurs tâches familiales et laissent à la collectivité la mission d'éduquer leurs enfants. Pour éviter l'hécatombe dans ce domaine, les politiques devront rapidement s'atteler à une nouvelle mission, celle de mettre en place un système de prévention, en prévoyant – pourquoi pas? – des cours pour les futurs parents en leur rappelant leurs devoirs et même prendre d'autres mesures en cas de défaillance totale dans certains cas.

En ce qui concerne les autres postes, notre groupe a toujours quelque difficulté à admettre une augmentation constante au niveau de l'administration centrale. Même si l'on constate un réel effort du Conseil d'Etat, nous souhaitons que l'utilisation du pool soit encore accentuée en ayant pour but de maintenir un effectif stable dans ce secteur. Pourquoi ne pas fixer comme objectif que chaque nouveau poste de l'administration doit être compensé par une mutation. Nous restons persuadés qu'il y a encore beaucoup à entreprendre dans ce domaine et invitons le Conseil d'Etat à poursuivre ses efforts et à mener une nouvelle discussion.

Par contre, notre groupe salue l'effort qui est fait pour revaloriser la fonction publique en accordant, en plus de l'indexation, une revalorisation des salaires. Un tel geste ne peut qu'être profitable au fonctionnement de nos institutions qui bénéficieront de fonctionnaires encore mieux motivés. Notre groupe en profite pour saluer leur bel engagement qui permet aux habitants de ce canton de bénéficier d'un service public performant. La fiscalité cantonale est améliorée par une baisse du coefficient de 3,4 et 5,4% pour l'amener, pour l'ensemble des impôts, à 103%. Notre groupe salue cet effort; il permet de poursuivre la baisse des impôts voulue par la majorité de ce Parlement. Elle répond aux vœux des habitants de ce canton qui souhaiteraient être allégés de la grande charge fiscale qui les accable.

Le groupe démocrate-chrétien est d'avis que les réductions successives de ces dernières années, avec quelques baisses ciblées notamment pour les familles, laissent davantage de place pour répondre aux besoins de ces dernières et pour la consommation en général.

Cette politique mesurée des petits pas doit être poursuivie. Comme nous l'avons signalé dans une récente motion, notre groupe demande que le Conseil d'Etat s'attelle également à des baisses qui permettront de dynamiser l'économie tout en soulageant les personnes qui nourrissent de leurs efforts le fonctionnement de notre société, notamment les personnes qui prennent en charge une famille.

La formation reste une tâche prioritaire de l'Etat. Nous avons le devoir d'offrir à notre jeunesse un éventail de formations qui lui permettent de trouver sa voie et son épanouissement pour entrer dans une vie responsable d'adulte. Le groupe démocrate-chrétien relève les efforts faits à ce niveau et souhaite que cela se poursuive. Il demande même de renforcer les actions au niveau de l'orientation professionnelle pour redonner à certaines professions leur juste valeur et encourager certains jeunes à les retenir.

La mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois influence également ce budget, notamment par la reprise du personnel et des infrastructures. Il convient toutefois de relever que cette mise en réseau devrait avoir à moyen terme des effets bénéfiques au niveau des coûts. Le groupe démocrate-chrétien émet quelques craintes quant à l'avenir. Aussi veillera-t-il à ce que la planification hospitalière se fasse dans le respect de quatre principes: l'offre d'une meilleure prise en charge, sa qualité et son économicité, la garantie d'une mission pour chaque site dans le respect des trois premiers principes.

Au sujet des investissements, ceux-ci augmentent de 8% pour atteindre quelque 200 millions, avec un degré d'autofinancement de 86,9%. Pour le groupe démocrate-chrétien, il est essentiel que le canton poursuive une politique d'investissements afin de le doter des infrastructures indispensables à un développement social et économique harmonieux.

En conclusion, nous constatons que ce budget respecte les principaux objectifs pour un développement harmonieux à long terme. Nous félicitons le Conseil d'Etat, le Directeur des finances en particulier, pour la bonne maîtrise des finances, les améliorations apportées. Nous sommes persuadés que la méthode choisie est la bonne et qu'elle va permettre de transmettre aux jeunes générations une situation saine avec une palette d'équipements adéquats qui les aidera à reprendre le flambeau. Aussi le groupe démocrate-chrétien va voter ce budget et vous invite à en faire de même. Je vous rends également attentifs aux conséquences d'un refus de ce budget, plus particulièrement à l'article 40 de la loi sur les finances de l'Etat. Sans budget, le Conseil d'Etat serait bloqué dans ses possibilités d'engager le personnel prévu par le budget, dont le besoin, je vous le rappelle, est urgent. Et ce refus priverait également le personnel de l'Etat de l'amélioration prévue de ses revenus.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je voudrais apporter ici une argumentation supplémentaire au refus d'entrer en matière sur le budget 2008, argumentation qui tient notamment aux effets très pervers de la RPT sur certaines communes.

Il est vrai qu'on nous a dit que, d'une manière globale, la reprise de la RPT a un effet neutre sur les commu-

nes. Mais, vous allez voir tout à l'heure que cet effet neutre n'est pas visible dans la grande majorité des communes qui sont en classe 1–2 ou dans des communes-centres.

Je suis d'accord que la compensation des cas de rigueur est limitée dans le temps, ce qui fait craindre au Conseil d'Etat les effets sur les finances à long terme. Mais il n'empêche que le Conseil d'Etat l'a dit et répété, le rapporteur l'a également répété: il y a eu un engagement qui a été pris d'avoir avec cet effet RPT une neutralité des coûts pour les communes. Malgré les différentes mesures compensatoires en matière d'assurances sociales et malgré le versement forfaitaire de 3 millions de francs qui est prévu au budget, on voit que, malheureusement – et je dis bien malheureusement – la facture est extrêmement lourde pour certaines communes.

En principe, les communes en classes 4–5–6 s'en sortent pas trop mal et arrivent à tirer leur épingle du jeu. Par contre, l'augmentation due aux charges liées est assez sensible dans les autres communes évoquées tout à l'heure. Je vais vous donner un exemple concret en prenant ma commune puisque je la connais particulièrement bien. Sur les 3 millions que vous allez distribuer, la commune de Villars-sur-Glâne recevrait une manne de l'ordre 118 350 francs. Si je prends l'augmentation des charges liées, en déduisant d'ailleurs toutes les augmentations dues à la hausse naturelle de la population et des montants versés par le canton, selon nos premiers calculs, elle s'élèverait à 1 370 000 francs par rapport aux comptes 2006. 1 370 000 francs, M. le Commissaire du gouvernement, c'est plus que la moitié du déficit de la commune de Villars-sur-Glâne, qui est, lui, de 2,5 millions de francs! Vous comprendrez qu'on a un peu de peine à avaler la pilule et qu'une telle charge liée à l'effet RPT est tout à fait inacceptable sous cet angle!

On l'a vu, le canton fait donc une bonne opération puisqu'il encaisse 29 millions de francs dans cet effet RPT. Mais ce qui est inadmissible, c'est que cette opération se fait sur le dos de certaines communes. Et encore à cela, il y a lieu d'ajouter des inconnues qui ne sont pas prises en compte dans ce budget, par exemple la deuxième année d'école enfantine, par exemple la police cantonale de proximité, la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive... Il paraît qu'il y a aussi un problème dans la participation aux coûts d'exploitation des forêts. Tous ces éléments viendront s'ajouter à une situation qui est déjà bien tendue.

Cela dit, le Conseil d'Etat propose une baisse linéaire des impôts. Pour faire face à ces conséquences imprévues, il s'ensuivrait automatiquement que, si le canton baisse ses impôts, les communes, qui voient leurs charges augmenter de manière drastique, devraient augmenter les leurs. Alors je vous laisse imaginer lorsque j'expliquerai à ma population que: «vous bénéficiiez des bonnes finances cantonales qui vous octroyaient généreusement une baisse d'impôts mais que, hi! hi! hi!, vous allez payer cela par une augmentation des impôts au niveau communal!» J'ai l'impression, M. le Commissaire du gouvernement, que je passerai un très mauvais quart d'heure!

Pour moi, c'est une question finalement de confiance et de promesse. La promesse a été faite que cet effet

RPT serait neutre pour les communes; il faut donc la maintenir! C'est pour cette raison que je vous propose de renvoyer la copie du budget 2008 au Conseil d'Etat, qui pourra ainsi disposer des nouveaux éléments de calcul – parce qu'on nous a dit que tous les éléments n'étaient pas encore en possession du Conseil d'Etat – pour faire un budget qui est plus rééquilibré, notamment en ce qui concerne la charge à injecter: donc pas 3 millions, mais il semblerait que ce soit plus 12 millions qu'il faudrait pour corriger les effets pervers de la RPT.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Kantonsfinanzen sind gesund, der Staat hat sich dank dem Gold der Nationalbank entschulden können. Die Investitionsbeträge konnten erhöht werden. Tatsachen, die an sich sehr erfreulich sind. Auch stelle ich fest, dass die Auswirkungen des NFA durch den Kanton aufgefangen werden konnten und im Budget zusätzlich Stellenprozente enthalten sind, um die Aufgaben, die vom Bund zum Kanton gegeben worden sind, zu übernehmen; ein Vorschlag, den ich übrigens befürworte. Der Härteausgleich von 30 Millionen trägt zu diesem guten Resultat bei.

Leider, und wir haben es vorhin von der Kollegin Erika Schnyder gehört, können nicht alle Gemeinden dieser Entwicklung folgen. Der finanzielle Handlungsspielraum vieler Gemeinden ist nicht genügend gross, dass sie sich auch entschulden können. Die Auswirkung des NFA auf die Gemeinden ist sehr schwierig festzustellen. Es gibt Gemeinden, die sehr belastet werden, und andere wiederum nicht. Ein Gesamtüberblick über die verlierenden oder «gewinnenden» Gemeinden ist zur Zeit nicht möglich. Tatsache ist aber, dass viele Gemeinden Mühe haben, auch wegen den Auswirkungen des NFA, ein ausgeglichenes Budget zu erarbeiten. Sie müssen nötige Investitionen zurückstellen, oft die einzige Möglichkeit, die Finanzen der Gemeinde zu beeinflussen. Der Kanton hat oder sollte wenigstens keine Interesse an Gemeinden haben, die ihre Aufgaben nicht mehr wahrnehmen können. Ich erwarte vom Staatsrat, aber auch vom Grossen Rat, bei seinen zukünftigen Entscheidungen vermehrt auch die Auswirkungen auf die Gemeindefinanzen zu berücksichtigen. Was die Auswirkungen des NFA betreffen, wird der Freiburger Gemeindeverband weiter mit dem Staatsrat verhandeln.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). J'aimerais rappeler aujourd'hui qu'en mars 2007, avec mon collègue Alex Glardon, nous avons déposé un postulat, accepté par ce Grand Conseil, qui demandait une analyse détaillée de la santé financière des communes. Je permets de mentionner deux ou trois éléments du développement: «Dans le cadre de la discussion sur le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs en novembre 2006, et pour la première fois depuis les premières baisses d'impôts intervenues par l'intermédiaire du barème, le Grand Conseil décidait de découpler les impôts cantonaux et communaux en agissant sur le coefficient. Cette décision fut prise pour concrétiser une volonté clairement exprimée de réduire la fiscalité cantonale tout en protégeant les be-

soins financiers particuliers des communes, très différents de ceux de l'Etat». Et nous disions que: «... Ce rapport devrait permettre de connaître l'état réel des finances communales dans notre canton afin qu'à l'avenir nous puissions débattre sereinement de notre fiscalité globale. Le tableau présenté devra également permettre de répondre aux questions suivantes:

- Dans le cadre de leur fonctionnement courant, les communes ont-elles vu leur dette augmenter depuis 2001?
- Durant la même période, les communes ont-elles été contraintes d'augmenter leur taux d'imposition?
- les communes ont-elles vu leur capacité d'autofinancement se réduire?»

Il me semble que des réponses claires à ces questions pour l'ensemble des communes de ce canton sont extrêmement importantes quand on doit définir une politique fiscale. Nous attendions donc ce rapport parce que nous concluons en ces termes: «Nous demandons, en cas d'acceptation de ce postulat – ce qui a été fait – que le rapport soit rendu rapidement afin de pouvoir tenir compte des évolutions constatées durant le débat sur le budget cantonal 2008 en novembre 2007». Aujourd'hui, nous discutons de fiscalité, d'adoption du budget. Et le rapport? ...Cherchez-le! il n'existe pas! Les informations reçues par le Secrétariat du Grand Conseil confirment la transmission du postulat adopté en mars 2007. Il semble s'être ensuite perdu dans les complexes allées de notre administration cantonale... Je veux donc aujourd'hui clairement protester, avec toutes mes forces, afin que cette situation à l'avenir ne se reproduise plus. Il est vraiment temps, parfois, que notre exécutif cantonal tienne compte des décisions qui ont été prises dans ce Grand Conseil afin de clarifier le débat!

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Un petit mot simplement dans cette entrée en matière par rapport aux investissements. Je constate avec plaisir que les investissements augmentent dans le canton de Fribourg, mais je déplore un peu que ces investissements relèvent plus de la gestion que d'une vision d'avenir. On agrandit les Etablissements de Bellechasse parce qu'on a plus de prisonniers. On agrandit une école parce qu'on a plus d'élèves. On fait différentes choses par rapport à des routes. Effectivement, ces investissements sont nécessaires sans doute dans ce canton et permettent à des gens de trouver du travail et à des entreprises aussi de faire des rentrées financières. Je pense que le canton de Fribourg, qui a une position assez particulière et privilégiée au centre de la Suisse et au centre de l'Europe et qui, malgré tout, est un peu périphérique par rapport aux grands centres, aurait tout avantage aussi à un certain moment à investir dans les projets qui relèvent d'une vision, des projets qui relèvent d'une vision dictée par le développement durable, qui pourraient profiter au citoyen, à l'ensemble des citoyens, qui pourraient profiter aussi aux animaux et qui pourraient profiter aussi à la nature.

Je pense que nous avons actuellement des défis à relever dans notre société. Nous avons une situation ex-

cessivement saine avec les bénéfiques engrangés grâce à l'or de la Banque nationale et nous n'avons pas dans les budgets d'investissement un poste de 10, 20, 50 millions qui, véritablement, pourrait être utilisé pour développer un projet qui ferait de Fribourg un canton particulier. Quand on dit que la manière d'attirer des gens serait de baisser des impôts, moi, je n'y crois pas forcément! Je crois que, aujourd'hui nous devons investir, nous devons développer des projets. Un artiste allemand, Joseph Beuys a dit: «Le véritable capital de l'humanité, ce n'est pas l'argent mais c'est la créativité». J'y crois excessivement fort et je ne sens pas dans ce budget d'investissement, pour l'instant, beaucoup de créativité.

Je demanderais qu'à l'avenir on investisse un montant dans des projets qui permettent au canton de Fribourg de se positionner dans des domaines très particuliers, qui pourraient en faire des spécificités.

Le Rapporteur général. Je remercie tous les intervenants ainsi que les différents rapporteurs des groupes politiques. L'essentiel des interventions a tourné autour de la RPT – évidemment, on pouvait s'y attendre – et les soucis qu'elle engendre, notamment pour les communes au niveau de sa mise en place. Plusieurs intervenants ont parlé effectivement de leur cas personnel, je dirais de leur commune particulière, des soucis de la mise en place. Il faut bien reconnaître que le Conseil d'Etat a toujours parlé de la «globalité» de la mise en place de la RPT pour les communes. Là, le Conseil d'Etat n'a évidemment pas considéré de cas particulier.

Les impôts également! Plusieurs interventions au niveau de la fiscalité. Je crois que tout le monde se félicite en fait d'avoir droit à une baisse d'impôts sur ce budget 2008. Certains, évidemment, la trouvent insuffisante et encouragent le Conseil d'Etat à prendre véritablement des dispositions pour baisser de manière drastique ces impôts.

Les autres interventions ont tourné autour du personnel de l'Etat. D'un côté, certains trouvent que le Conseil d'Etat n'en fait pas assez, qu'il n'engage pas assez de monde, que certains services sont surchargés, qu'ils souffrent d'une pression incroyable. D'autres, à l'opposé, trouvent que dès qu'on a un peu d'argent «on ouvre les vannes» et on crée des postes à n'en plus finir. La vérité doit être probablement un peu au milieu!

En dernier lieu, concernant les investissements, M. le Député Suter parlait du manque de créativité de notre Etat. Moi, je ne partage pas tout à fait son avis puisque j'imagine qu'en termes de projet d'avenir, le pont de la Poya que les Fribourgeois ont accepté, c'est quand même un beau projet! C'est un projet qui existe. Il y en aura certainement d'autres à futur. En conclusion, je prends note de la proposition de non-entrée en matière du groupe socialiste pour les motifs évoqués par M^{me} la Députée Krattinger, je ne vais pas y revenir.

Simplement, je vous propose, au nom de la Commission de finances et de gestion, véritablement d'accepter l'entrée en matière de ce budget.

Le Commissaire. Je remercie les groupes qui acceptent l'entrée en matière. J'aimerais revenir sur deux ou trois interventions.

Je dirais au député Chassot qu'évidemment, si l'on regarde le plan financier, on ne devrait plus rien faire; on devrait augmenter les impôts. Il est vrai que ce n'est jamais le bon moment. Je rappelle que pour compter le nombre d'interventions parlementaires du Grand Conseil pour baisser la fiscalité, les doigts des deux mains n'y suffisent pas! Je constate que tous les groupes sont pour des baisses d'impôt, mais différent sur la manière! Mais ce n'est jamais le bon moment, n'est-ce pas, pour le faire! Ensuite, M. le Député Chassot dit que les communes n'accepteront pas tout et n'importe quoi. Il a raison. Mais, excusez-moi, nous ne faisons qu'appliquer des dispositions légales qui sont décidées par ce Grand Conseil. Et j'attends encore les motions qui nous disent et qui nous donnent les moyens d'économiser dans des secteurs. Moi, je ne connais que des motions, que des postulats pour dépenser!

M^{me} Krattinger, pour le groupe socialiste, explique que son groupe propose de ne pas entrer en matière sur le budget pour plusieurs raisons, tout d'abord pour la question de la réduction fiscale. J'aimerais juste préciser deux choses que j'ai déjà eu l'occasion de préciser ici ou là. J'aimerais rappeler la décision du Grand Conseil prise il y a presque un an lorsque nous avons proposé une baisse fiscale, non pas linéaire mais par le barème. Vous avez voté, vous avez expliqué qu'il fallait le faire par linéarité et pas par le barème. Quand donc le Grand Conseil sera un peu conséquent et aura une ligne? On nous a dit, le député Buchmann a dit qu'il espérait que le Conseil d'Etat tienne enfin parfois compte des décisions du Grand Conseil. Quand on le fait, on nous le reproche. Il faudrait une fois accorder les violons! Ensuite, je crois que, notamment parce que nous défendons une politique des petits pas en matière de réduction d'impôts, je crois qu'intellectuellement il n'est pas correct de se focaliser sur une opération annuelle mais qu'il faut faire l'analyse du résultat des réductions fiscales sur plusieurs années. Or, nous avons fait cet exercice pour voir ce que paient les gens entre 2005 et 2008, si vous acceptez notre proposition. Nous avons pris évidemment l'impôt cantonal et l'impôt communal pour éliminer la question de la bascule fiscale, parce que si on ne prenait qu'un des impôts, ce n'était pas possible. Je constate qu'entre 2005 et 2008, si je prends un citoyen habitant Fribourg, s'il est marié, a deux enfants et gagne 60 000 francs, il paiera 800 francs de moins, c'est-à-dire 21%. S'il a 120 000 francs, il paiera 772 francs de moins, soit 5%. Je résume: Frs 800 de moins ou 21%, Frs 772 de moins ou 5%. S'il a 200 000 francs, il ne paie 4,3% en moins, soit 1526 francs. En d'autres termes, si l'on regarde sur la distance, on se rend compte que les familles, à revenu plutôt modeste, sont plutôt favorisées malgré les deux opérations linéaires 2007 et 2008. J'en veux pour preuve la même comparaison avec un célibataire dans la même situation. J'ai dit ville de Fribourg parce qu'évidemment si on prend d'autres localités, cela peut changer. On avait la comparaison avec Châtel-St-Denis, où en fait les écarts sont des bricoles de pour-cent. Je prends donc le célibataire à 60 000 francs, pour lui sa réduction n'est que de 413 francs, soit 5% comparés

aux 21% et 800 francs, soit le double en francs par rapport à un couple avec enfants. C'est donc la démonstration que l'ensemble des mesures qui sont prises, sur une période dans ce canton, jusqu'à présent ont favorisé plutôt les familles et les familles à revenu modeste. Donc, je crois que c'est faire un mauvais procès que de dire qu'il ne faut rien faire non plus. Les personnes à haut revenu paient aussi des impôts. Je crois qu'il n'est pas correct de dire: «Ils ne doivent jamais bénéficier à un moment donné de réductions fiscales».

Ensuite, pour la question de la politique du personnel, qui est aussi une des raisons pour argumenter la non-entrée en matière, je dois dire que quand j'entends M^{me} Krattinger qui nous dit qu'on n'en fait pas assez et M. Vonlanthen qui nous dit qu'on en fait trop, je me dis qu'on est entre les deux et qu'on doit avoir raison! Pour ce qui concerne les nouveaux postes, encore une fois, on fait un arbitrage mais on ne peut pas tous payer tout de suite. C'est la même chose pour la cinquième semaine de vacances. Je ne connais personne, même dans le privé, qui l'a introduite parce que c'est vrai que c'est un trend – on aura l'occasion d'en reparler –, que c'est un trend général. La raison pour laquelle le Conseil d'Etat entre en matière, c'est sur la revendication. Mais je ne connais quasiment pas d'employeur qui introduise cinq jours supplémentaires de vacances d'un coup. Le canton de Berne, dont on nous a souvent cité l'exemple, a pris des décisions récemment et a prévu de le faire progressivement, comme nous l'avons prévu.

La deuxième année d'école enfantine: je pars de l'idée que vous aurez l'occasion d'en discuter lorsque vous aborderez le budget de la DICS. Je rappelle que là on parle d'une rentrée scolaire en automne 2008 et on n'est encore pas au 1^{er} janvier.

La RPT sur les communes: alors le Conseil d'Etat avait pris l'engagement effectivement, autant que faire se peut, d'essayer de faire une opération blanche pour les communes. Il a toujours dit que c'était une opération blanche de façon globale. Il n'a jamais dit que ce serait individuellement par commune. Et lorsque nous avons pris les chiffres, nous avons été agréablement surpris que globalement pour les communes l'effet est positif à hauteur de 2 millions.

Il y a un élément que l'on veut ignorer et je ne pense pas que ce soit de bonne guerre si on veut faire des analyses, il faut tout mettre sur le tapis: c'est la problématique du financement de l'AI. Il y a des engagements de l'AI sur la base de l'ancien droit, cela n'a donc rien à voir avec la RPT, qui devront encore être financés en 2008–2009–2010. Le Conseil fédéral avait décidé qu'un montant unique devait être versé, notamment globalement par les cantons, par la Confédération et une part devait être prise par l'AI pour ses «arriérés». Dans un premier temps et longtemps, le projet du Conseil fédéral avait un coût global pour le canton de Fribourg de 5 millions. Vous pouvez retrouver ces chiffres dans le message du Conseil fédéral. Pour le canton de Fribourg donc, 5,2 millions, si j'ai bonne mémoire, qui, encore une fois, ne sont pas de la RPT. C'est des engagements à verser en une fois sur la base de l'ancien droit. Les Chambres, dans leur grande générosité, ont décidé purement et simplement de doubler ce montant, ce qui veut dire que la facture est passée à 10,4 millions, c'est-à-dire à 5,2 millions

pour les communes et 5,2 millions pour l'Etat. C'est vrai que ce montant n'était pas prévu parce qu'il n'a pas à être calculé dans les effets RPT. Si on l'intègre, on voit qu'au lieu de moins 2 en 2008 – et c'est un effet unique, on ne l'aura plus en 2009 – on aura un effet négatif pour les communes d'environ 3 millions, mais encore une fois c'est un élément hors RPT qui n'a pas à être pris en compte.

Ensuite si l'on veut parler des effets RPT, ceci étant dit, j'admets avec notamment la députée Schnyder, j'admets que quand on dit que l'effet est légèrement positif, 2 millions disons, c'est équilibré pour les communes, c'est un effet global, ce n'est pas pour toutes les communes, cela je l'admets. Mais maintenant si l'on veut faire des comparaisons, parce que le chiffre que vous m'avez cité m'a fait sursauter, parce que c'est un chiffre qui est totalement hors réalité lorsque vous parlez d'un ordre de grandeur de 1,3 million. Si l'on veut faire l'effet RPT, il faut prendre des domaines qui sont touchés par la RPT, on ne peut pas simplement additionner des charges qui sont des charges liées, je l'admets, qui sont cofinancées par les communes et par le canton, mais on ne peut pas dire: «tiens, ces charges ont augmenté, il faut les prendre dans l'effet RPT». Dans le tableau que vous m'avez remis – il faudrait que je l'étudie à fond – je vois que vous incluez la participation au financement de la protection civile, la contribution à l'Ecole professionnelle de Fribourg, la participation au Conservatoire, les frais de construction de Bertigny III, le subventionnement des soins spéciaux qui dépendent en grande partie des communes et qui ne font pas partie de la RPT, le financement des allocations familiales aux non-actifs qui ne fait pas partie de la RPT, l'aide sociale par district: alors, bien sûr, on arrive à des montants astronomiques de croissance des charges qu'on retrouve aussi dans le budget de l'Etat. Mais on ne peut pas faire un bilan RPT sur cette base parce que c'est un bilan faussé; ce n'est pas un bilan correct. Alors je pense effectivement avec vous que vraisemblablement pour Villars-sur-Glâne – on n'a pas fait les calculs – le bilan général purement RPT n'est vraisemblablement pas positif, pas neutre, mais je peux estimer en fonction d'autres cas que s'il est négatif il le serait à hauteur peut-être de 100 000 à 150 000 francs au grand maximum... les charges qui sont touchées par la RPT, c'est-à-dire par les changements de financement avec la Confédération.

Le député Vonlanthen a parlé de la conjoncture. Evidemment, j'aimerais bien pouvoir arriver avec un budget présentant un gros bénéfice et vous dire qu'il ne faut pas y toucher parce que c'est conjoncturel – une partie du résultat c'est vrai! – et qu'il faut faire des réserves pendant qu'on peut pour les utiliser lorsque cela va mal. Ce ne serait qu'un vœu pieux du Directeur des finances, dans sa première année, un peu naïf. Je vois simplement avec quelle rigueur et quelle vigueur je dois me battre simplement parce qu'on n'a pas une dette nette, mais un capital net et que tout le monde a plein d'idées pour savoir comment il faut le dépenser, parce que «ça» c'est précisément une réserve pour le futur. – j'en ai rapidement évoqué quand j'ai parlé de l'autofinancement des investissements. Vous avez vu qu'avec ce budget, même avec un budget équilibré au fonctionnement, nous n'arrivons pas autofinancer la

totalité de nos investissements. Par conséquent, nous devons utiliser ce capital sous réserve que le budget soit réalisé tel qu'il est calculé, un budget étant toujours une prévision et n'étant pas encore une dépense effective. Donc on a cette réserve pour financer et éviter d'emprunter, mais j'ai beaucoup de doutes et je suis convaincu que si on avait pu boucler avec un bénéfice le problème pour le Grand Conseil aurait été de faire preuve d'assez d'imagination – et là je vous fais confiance – soit pour augmenter les dépenses soit pour diminuer les recettes. Quant à notre volonté réelle d'économiser, M. le Député Vonlanthen, c'est votre avis, cela n'est pas le mien. Je vous propose de venir faire le budget d'un service et d'aller dans le service voir comment cela se passe et si on n'a pas la volonté réelle d'économiser, sans compter qu'on peut avoir cette volonté mais il n'en reste pas moins qu'on doit exécuter les décisions du Grand Conseil.

J'aimerais apporter une ou deux précisions par rapport à ce que M. le Député Losey a dit. Il a évoqué la compensation des cas de rigueur qui est le seul élément qui fait que, momentanément, le bilan effectif est positif. Je note en passant que le risque de ce fond est supporté uniquement par le canton. J'aimerais encore préciser que cette compensation des cas de rigueur n'a plus de volatilité. Cela ne bougera plus. La volatilité est dans les autres éléments de la RPT, dans les autres flux financiers, mais pour la compensation des cas de rigueur, le montant est fixé. Le risque encouru est que les Chambres peuvent revoir le système après quatre ans. Il existe quand même un risque que le montant soit revu. On ne peut pas l'exclure. Le système prévoit qu'il ne soit pas touché pendant huit ans et que dès la neuvième année ce montant est réduit systématiquement de 5% par année. Là, il faudra que le canton trouve les compensations et, effectivement, vous avez raison. J'aimerais aussi rappeler pour la petite histoire que dans un premier projet – je crois que ce n'était pas venu jusqu'au Grand Conseil –, pour essayer de faire ces compensations avec les communes, on avait proposé de faire participer les communes à cette compensation des cas de rigueur. Elles ont très bien compris pourquoi elles l'ont refusée parce qu'elles se sont rendu compte que cela voulait dire qu'à la longue elles y perdaient. Alors, il ne faut pas nous le reprocher maintenant. Encore une fois, globalement, le système RPT est négatif pour le canton. On s'en sort. C'est positif pendant quelques années uniquement grâce à cette compensation des cas de rigueur qui n'est pas éternelle.

Quant à dire que le canton devrait se fixer comme objectif d'être l'Obwald de Suisse romande, on peut rêver M. Losey. Mais je note qu'Obwald n'a pas d'Université. Il n'a pas beaucoup de choses et envoie tous ses jeunes à l'extérieur pour faire leur formation, pour faire un tas de choses, et je ne demande pas combien, par exemple, les parents doivent payer pour que leurs enfants puissent faire leurs études à l'extérieur en devant louer une chambre ailleurs, etc.

La politique que nous pratiquons depuis de nombreuses années, la politique des petits pas que vous critiquez, est précisément une politique qui permet au canton de se développer sur le long terme. Les grands «coups» sur lesquels il faut revenir deux ans après parce qu'on

se rend compte que les effets ne sont pas tout à fait ce qu'on voulait, c'est le meilleur moyen de ne pas faire du long terme.

Par rapport à l'intervention de M^{me} Schnyder: je comprends la problématique mais pour moi le contrat de confiance et les promesses qui ont été faites sont respectées. Je rappelle que la loi qui a été votée dans ce Grand Conseil, aussi sur proposition du Conseil d'Etat, fait qu'on va revoir toute la question après deux ans complets, c'est-à-dire la troisième année après l'introduction du RPT parce qu'ici on est en termes de budget et on n'est pas encore en termes de comptes effectifs et cela peut encore aller dans les deux sens. Je ne dirais pas ou je n'affirmerais pas aujourd'hui que les 2 millions favorables auxquels j'ai fait allusion sont une donnée constante et que dans la réalité ce sera tout le temps comme ça. Je n'en sais rien. On a pris cet engagement. C'est dans la loi. On refera le bilan après deux ans, donc la troisième année.

M^{me} la Députée Feldmann a attiré notre attention sur le fait qu'il fallait être attentif aux communes et à leur état financier. Je suis d'accord avec elle mais j'ai dans l'idée que c'est plus le travail des députés que le travail du Conseil d'Etat. Evidemment il ne s'agit pas pour les députés de simplement dire «on met les charges sur le dos du canton». Je crois que ce n'est pas la démarche qui doit être entreprise. Celle qui doit être entreprise est de savoir quel est l'organe qui répond le mieux. Mais à un moment donné il faut quand même arriver à assumer.

Le député Buchmann dit qu'il faudrait que le Conseil d'Etat tienne parfois compte des décisions du Grand Conseil. J'ai l'impression de ne pas arrêter de faire ça à longueur d'année. J'aimerais encore rapidement ajouter une chose sur la situation financière des communes. On n'a plus reparlé de certaines choses: qui a réparé du transfert des charges de l'état civil sur le canton? qui a parlé du transfert des charges des justices de paix sur le canton? Personne... pas un mot. C'est 5 millions, globalement, dont les communes ont été déchargées. Pas un mot comme par hasard! Si vous commencez à tenir compte de tout, on verra que le bilan est peut-être encore nettement plus favorable qu'on ne le croit.

Le député Romanens a fait une série de considérations sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir. Je crois que, plus ou moins, ça rejoint un peu les considérations du Conseil d'Etat.

Pour ce qui concerne les investissements, M. Suter dit qu'on n'a pas de vision. C'est une question de point de vue! J'aimerais d'abord dire que le premier exemple que vous avez cité n'est pas un bon exemple. Vous avez parlé de Bellechasse. Si Bellechasse s'agrandit, ce n'est pas simplement parce que Fribourg a plus de détenus, mais parce qu'il y a eu une vision au niveau romand qui a réparti un certain nombre de charges, que Fribourg fait son boulot et crée des nouvelles places, non seulement pour Fribourg, mais pour l'ensemble des cantons romands pour un type de détenus. Cela correspond à une vision que les cantons romands ont eue ensemble pour essayer non pas de régler – on n'a jamais totalement réglé ce type de problème –, mais pour essayer de solutionner les problèmes qui se posent aujourd'hui. D'autres cantons doivent aussi investir pour résoudre des problèmes précis relatifs à certains types de détention. On pourrait dire que ce serait for-

midable d'investir pour ce qui serait bien pour l'image, mais il faut d'abord faire son boulot de base. Dire que «bon l'école c'est bien, mais finalement ce n'est pas très excitant»... Bien sûr que non. Je rappelle que la population augmente et que le minimum qu'on puisse faire pour cette population est de lui offrir l'ensemble des prestations toujours à la même qualité, voire même en essayant d'augmenter la qualité.

Peut-être une chose qu'on ne veut pas voir est que l'un des plus grands défis de ce canton sera d'assumer, d'arriver à absorber – en termes de prestations à fournir – l'augmentation de la population que l'on a d'année en année depuis de nombreuses années et que l'Office fédéral de la statistique nous annonce encore pour les années prochaines. Ce simple fait est déjà un défi énorme qu'il faudra réussir à assumer.

En ce qui concerne les visions, j'aimerais qu'on demande aux cantons qui nous entourent et qui ont des problèmes, quelles visions les ont amenés dans ces problèmes parce que plus personne n'en parle après. C'est au moment où on émet la vision, où on met de l'argent pour cette vision, que l'on trouve cela très bien et, ensuite, on ne va pas forcément analyser les conséquences. Je ne crois pas que l'on fasse peu – on peut toujours faire plus, on est bien d'accord –, mais je crois que l'on fait à la mesure de nos moyens et, jusqu'à présent, le fait de faire à la mesure de nos moyens, le fait de faire à la mesure de notre pas, je crois que c'est précisément ce qui a réussi à ce canton.

C'est avec ces considérations, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de budget.

– L'entrée en matière étant combattue, il est passé au vote.

– Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 73 voix contre 21; il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial

(SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

Ont voté non:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 21.*

Elections aux fonctions publiques accessoires

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Quatre membres du Sénat de l'Université pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 103
bulletins rentrés: 98
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 98
majorité absolue: 50

Sont élus *M. Jean-Pierre Dorand*, à Fribourg, avec 90 voix; *M. Martin Tschopp*, à Schmitten, avec 77 voix; *M^{me} Nadine Gobet*, à Bulle, avec 74 voix et *M. Michel Zadory*, à Estavayer-le-Lac, avec 62 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Olivier Suter, Albert Studer, Bruno Fasel, André Ackermann et Jean-Pierre Thürler.

Cinq membres de la Commission administrative de l'Établissement cantonal des assurances sociales pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 98
bulletins rentrés: 92
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 92
majorité absolue: 47

Sont élus *M. Bruno Boschung*, à Wünnewil, avec 81 voix; *M. Frédéric Biemann*, à Treyvaux, avec 78 voix; *M. Jacques Baudois*, à Romont, avec 72 voix; *M. Gilbert Cardinaux*, à Bouloz, avec 71 voix et *M. Claude Pliüss*, à Seiry, avec 64 voix.

Ont obtenu des voix: M^{me} Marie-Thérèse Weber-Gobet, MM. Albert Studer et Patrice Longchamp.

Cinq membres de la Commission cantonale de la protection des données pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 102
bulletins rentrés: 96
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 96
majorité absolue: 49

Est élu à la présidence *M. Johannes Frölicher*, à Fribourg, avec 93 voix.

Sont élus membres M^{me} *Catherine Yesil-Huguenot*, à Estavayer-le-Gibloux, avec 89 voix; *M. Joseph Eigenmann*, à Corminboeuf, avec 87 voix; *M. Philippe Gehring*, à Villars-sur-Glâne, avec 85 voix; *M. Marc Bors*, avec 82 voix.

Cinq membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 104
bulletins rentrés: 100
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 100
majorité absolue: 51.

Sont élus M^{me} *Christiane Feldmann*, à Murten, avec 89 voix; *M. Markus Bapst*, à Düdingen, avec 80 voix; *M. Christian Bussard*, à Pringy, avec 80 voix; *M^{me} Corinne Margalan-Ferrat*, à Fribourg, avec 74 voix; *M. Charles Brönnimann*, à Onnens, avec 70 voix.

Ont obtenu des voix: M^{me} Christa Mutter, MM. Joseph Binz, Joe Genoud et Christian Ducotterd.

Quatre membres de la Commission consultative des transports pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 101
bulletins rentrés: 96
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 96
majorité absolue: 49

Sont élus *M. Moritz Boschung*, à Düdingen, avec 94 voix; *M. Bruno Fasel*, à Schmitten, avec 88 voix; *M. Edgar Schorderet*, à Marly, avec 76 voix; *M. Joseph Binz*, à St-Antoni, avec 73 voix.

A obtenu des voix: M^{me} Christa Mutter.

Cinq membres de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire pour la période 2008–2011

Bulletins distribués: 105
bulletins rentrés: 98
bulletin blanc: 0
bulletin nul: 0
bulletins valables: 98
majorité absolue: 50

Sont élus M^{me} *Yvonne Stempf-Horner*, à Guschelmuth, avec 80 voix; *M. Jean-Jacques Marti*, à Fribourg, avec 77 voix; *M^{me} Françoise Morel*, à Romont, avec 72 voix; *M. Michel Buchmann*, à Romont, avec 71 voix et *M. Michel Zadory*, à Estavayer-le-Lac, avec 59 voix.

Ont obtenu des voix: M^{me} Odile Charrière, M. Cédric Castella, M^{me} Erika Schnyder, M^{me} Christiane Feld-

mann, M. Jean-Claude Rossier, M. Jean-Pierre Thürler, MM. Carl-Alex Ridoré et Albert Studer.

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008

(suite)

POUVOIR JUDICIAIRE

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*), rapporteur. Concernant le pouvoir judiciaire, le budget 2008 prend en compte différentes modifications, nouvelles et importantes, qui sont notamment la professionnalisation des justices de paix avec une dotation en juges de paix nouveaux décidée par le Grand Conseil lors des deux dernières sessions et qui représente des taux d'occupation suivants: Sarine: 200%, Singine: 100%, Gruyère: 100%, Glâne: 50%, Veveyse: 50% et Broye: 75%.

Il faut relever que cette dotation en force de travail a été prudente et qu'il n'est pas impossible que, à l'avenir, certains taux doivent être adaptés en fonction des besoins réels dans chaque région.

Il y a également une nouveauté dans le pouvoir judiciaire avec la mise en place du Conseil de la magistrature. Nouveau centre de charges, nouveau coût pour l'Etat exigé par la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution; ce Conseil de la magistrature – je le répète – doit exercer une surveillance sur les tribunaux. A relever que la localisation des bureaux du Conseil de la magistrature nous laisse quelque peu perplexes. Le Service des bâtiments n'a pas été très heureux avec la réutilisation de surfaces beaucoup trop importantes et non adaptées aux besoins de ce Conseil.

Finalement, le commissaire du Gouvernement nous a informés que 12 équivalents plein-temps ont été demandés pour le pouvoir judiciaire et finalement seuls 3,5 équivalents plein-temps lui ont été accordés et soumis à l'approbation du Grand Conseil aujourd'hui, soit:

- 1 EPT pour un poste de secrétaire à plein temps au tribunal de la Sarine;
- 0,5 EPT pour une secrétaire du Conseil de la magistrature;
- 1 EPT pour un coordinateur informatique du pouvoir judiciaire afin de faciliter l'accessibilité à internet et à coordonner les différents tribunaux;
- 0,5 EPT pour un nouveau poste de président au tribunal de la Gruyère;
- 0,5 EPT pour un nouveau poste de président au tribunal de la Broye afin d'essayer de désengorger ces tribunaux qui n'arrivent plus à travailler dans un délai raisonnable.

Finalement, le pouvoir judiciaire clôt son budget 2008 par un excédent de dépenses de 29 849 960 francs, en augmentation de 2,459 millions par rapport au budget 2007, soit une progression des dépenses nettes de 8,98%.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie le rapporteur qui est venu deux fois et qui a fait un examen très détaillé avec M. Romanens. J'ai une seule remarque en ce qui concerne les locaux du Conseil de la magistrature. Effectivement, nous sommes conscients que ces locaux étaient peut-être trop grands. Nous avons tenu compte de ces remarques et nous sommes en train de négocier afin de placer éventuellement le Service de la protection des données, autorité indépendante qui dépend directement du Grand Conseil. J'ai bon espoir que nous allons pouvoir placer cette autorité dans ces locaux.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Lors de la lecture des comptes 2006, j'étais intervenue pour dire mon étonnement du bénéfice de l'Office des poursuites qui s'élevait à plus de 3,8 millions. Vous m'aviez répondu, M. le Commissaire du gouvernement, que les émoluments dus à l'Office des poursuites sont fixés par la Berne fédérale. Je me suis donc plongée dans le répertoire des lois et j'ai sorti la loi qui date du 11 mai 1891 concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Si c'est le bon document c'est vrai qu'il ne contient aucun chiffre relatif aux émoluments. Des émoluments, je vais vous en parler car jusqu'au printemps 2007 un extrait du compte d'un citoyen coûtait 17 francs. Depuis cet été, le tarif est passé à 25 francs la première page, plus 8 francs par page supplémentaire. Je répète qu'une partie des gens qui doivent passer chercher un formulaire sont souvent dans une situation financière problématique et c'est à eux que cela coûte cher. Ce que je trouvais inadmissible s'est donc encore aggravé, même si l'on pourra rétorquer que l'on n'y peut rien. Le budget est un peu inférieur à ce que les comptes 2006 ont rapporté puisqu'il est prévu un bénéfice de 3 412 000 francs dans l'exercice 2008. Si l'on n'y peut rien, je dois donc considérer que ce bénéfice est un impôt déguisé. C'est donc une imposition dont nous ne parlons pas dans l'imposition et dans la loi sur les impôts. Mais je réitère ma demande, M. le Commissaire du gouvernement, y a-t-il possibilité de faire quelque chose? Je trouve assez indécent que l'Etat doive ponctionner pour 3,4 millions dans la poche de ceux qui vont chercher un formulaire.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je me sens obligée de prendre la parole suite aux réflexions qui ont été faites sur le Conseil de la magistrature concernant les locaux qui lui ont été attribués. Je tiens à dire que le Conseil de la magistrature est entré en fonction le 20 juin. A cette date-là, il n'y avait aucun local prêt. Or, vous savez que nous avons des travaux importants à fournir puisque nous devons procéder aux préavis pour les élections de cet automne, avec mises au concours. Donc, nous nous sommes trouvés devant une situation très difficile. Les seuls locaux qui nous ont été proposés étaient ceux que libérait le Service de l'agriculture. Ces locaux étaient effectivement démesurés mais nous n'avions rien d'autre. La Direction de la justice ne s'était pas occupée de les mettre en état, ce qui fait que le Conseil de la magistrature n'a pu entrer dans ses locaux qu'à la fin septembre. Donc, pendant trois mois

nous n'avions pas de locaux; ce qui était très difficile. Nous aurions été prêts à prendre tous les locaux qu'on nous proposait mais on ne nous a proposé que ceux-ci. Si nous ne les prenions pas cela signifiait que, l'Etat qui était lié par un contrat de bail de durée déterminée jusqu'en 2009, allait payer pour rien 42 000 francs. Nous estimions que c'était de notre devoir civique de prendre ces locaux.

Nous aurions bien voulu pouvoir tout mettre sur un étage. Or, ce sont des vieux bâtiments avec des murs porteurs – avec un hall qui ne sert effectivement pas à grand-chose et qui prend de la place – si bien que ce n'était absolument pas possible de mettre une salle de conférences au rez-de-chaussée. Nous aurions préféré le faire car cela nous éviterait de faire des passages «en haut – en bas». Toute personne qui veut venir voir les locaux est la bienvenue. Heureusement, le Service des bâtiments a fait le maximum pour rendre ces locaux un peu plus accueillants parce que si vous aviez vu dans quel état nous avons accepté de les prendre! Il fallait avoir une bonne dose de civisme. C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas maintenant ces attaques contre le Conseil de la magistrature. Je crois qu'on a fait vraiment ce qu'on pouvait honnêtement faire et c'était la seule chose que nous pouvions faire. D'ailleurs, le Conseil de la magistrature était prêt à avoir des locaux qui étaient dans la Direction de la justice. C'est la Direction de la justice qui nous a dit «non, vous êtes une autorité indépendante et vous devez avoir des locaux indépendants». Donc, s'il y a un blâme à faire ce n'est pas au Conseil de la magistrature, mais c'est à la Direction de la justice.

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Je répondrai tout d'abord à l'interpellation de M^{me} la Députée Cotting. Cette question n'a pas été soulevée en Commission des finances et de gestion et s'adresse directement au commissaire du Gouvernement. Donc, je laisserai le commissaire répondre à votre interpellation. Concernant l'interpellation de ma collègue Antoinette de Weck, je lui répondrais simplement ceci. La remarque de la Commission des finances et de gestion – dont je suis le rapporteur – n'attaque pas le Conseil de la magistrature. On attaque le principe du Service des bâtiments de mettre à disposition des locaux qui ne sont pas adaptés à un Conseil qui n'est pas permanent tout en sachant que cette location, qui doit perdurer encore jusqu'en 2009 voire 2010, de 42 000 francs de coût par année, doit être revue à la fin du contrat de location de ce bâtiment. Cela concerne plutôt le Service des bâtiments, mais nous sommes intervenus sous le chapitre «Pouvoir judiciaire – Conseil de la magistrature». On ne met pas en cause la position du Conseil de la magistrature, bien au contraire.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Cotting, il est clair que c'est toujours pénible pour les créanciers et pour les débiteurs d'aller faire ces démarches, d'être poursuivis, de recevoir ou d'envoyer un commandement de payer. Vous avez raison de dire que les prix ne sont pas fixés dans la loi de 1891, mais dans un tarif qui est fixé par la Confédération. Main-

tenant j'ignore effectivement si les prix sont fixés au franc près ou s'il y a une marge de manœuvre. C'est ce que je vais veiller. S'il y a une marge de manœuvre, effectivement, il ne faudrait pas que ces émoluments deviennent un impôt déguisé, comme vous le dites. Donc, je m'engage à regarder s'il y a une marge de manœuvre mais le tarif en soi est fixé par le Conseil fédéral.

En ce qui concerne les locaux du Conseil de la magistrature... j'ai deux casquettes... je suis aussi membre du Conseil de la magistrature. Il n'y a pas eu de blâme contre le Conseil de la magistrature. Je n'ai pas compris comme ça. La Commission des finances et de gestion a dit simplement: «Mais est-ce que ce n'est pas un peu trop grand: cinq pièces pour une secrétaire greffière à plein-temps et une secrétaire à mi-temps et pour la présidente, plus une salle? Là on a accepté cette remarque en disant qu'on allait essayer de trouver autre chose. On a fait diverses propositions. Maintenant je crois qu'on a trouvé un accord pour le Service de la protection des données. Dès le début, quand je suis arrivé, on a dit qu'il fallait chercher des locaux pour le Conseil de la magistrature. Le Directeur des institutions et de l'agriculture a dit qu'il y aurait probablement une place dans ses services puisque le Service de l'agriculture allait déménager dans le courant de l'été. Le Service des bâtiments a fait le travail. Ce n'est pas vrai de dire que le Conseil de la magistrature a dû commander l'architecte, a dû commander les travaux pour exécuter. C'est quand même le Conseil d'Etat. On n'était pas prêt pour le 1^{er} juillet, c'est juste. Je ne peux pas pleurer avec vous, Madame la Présidente du Conseil de magistrature, si vous dites «on est sur deux étages». Mais venez voir, allez voir! Effectivement, ce sont de très beaux locaux avec un fourneau en faïence, avec une très belle salle sur deux étages. Mais, si vous venez ici au Grand Conseil vous devez aussi faire un escalier, Madame la Présidente du Conseil de la magistrature. Je crois qu'on ne peut pas avoir pitié du Conseil de la magistrature parce qu'il est sur deux étages. En plus, il siège peut-être une fois toutes les trois semaines. Alors, est-ce que c'est trop exiger qu'il fasse un escalier qui a deux étages? Je crois que là vous avez tendance à exagérer.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Concernant cette Direction, le budget 2008 présente un excédent de dépenses qui est de 49 099 077 francs dans les comptes administratifs. Il y a une augmentation sensible de dépenses de 9 695 000 francs par rapport à l'année précédente et qui fait une augmentation de 24,6%. Comment expliquer cette différence? Il y a, d'une part, des investissements qui s'élèvent dans cette Direction, à plus de 6 millions dont 1,308 million pour l'aménagement du nouveau bâtiment de la police à Granges-Paccot ainsi que la construction de 40 cellules à Bellechasse pour un montant net, déduction faite des contributions fédérales, de 5,8 millions. D'autre part, le centre de charges de la police va faire des acquisi-

tions de matériel pour plus de 1,3 million supplémentaire dues en grande partie à la manifestation de l'Euro foot 2008, acquisitions qui, je le rappelle, sont uniques et ne reviendront pas dans les budgets des années suivantes.

Egalement, mise en place d'une école d'aspirants avec 24 équivalents plein-temps au départ, chiffre qui est passé à 30 aspirants pour faire face aux nombreux mouvements du personnel dans ce secteur. A noter pour finir qu'au centre de charges 3345 Gendarmerie, il est prévu que la position 437.000 «amendes» rapporte un montant de 5 500 000 francs, soit 900 000 francs de plus que l'année 2007, ceci notamment dû à l'achat de nouveaux radars, radars fixes qui seront installés quelque part sur l'autoroute A12, à partir de juin 2008. Alors prudence sur les routes pour 2008.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Pas de commentaires.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). J'ai une question à poser dans ce chapitre de la Direction de la sécurité et de la justice et cela concerne la police de proximité. Nous avons déjà eu un débat ici lorsque l'on a discuté de l'instauration d'une police cantonale de proximité, d'un grossissement des effectifs lorsque on a adopté la motion de Reyff à ce sujet et la question qui s'était posée à l'époque était de savoir qui financerait cette maréchaussée de proximité et là tous les orateurs qui s'étaient exprimés avaient clairement dit que cette police devait être à charge du canton. Ma question concerne justement de savoir si vraiment on a prévu dans le budget le nombre de postes pour la mise en place de cette police de proximité et si oui a-t-on prévu une participation des communes et si non où est-ce que l'on trouve ces gendarmes ?

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Le problème de la surveillance des fondations qui était très grave et lié avant tout à l'ancien responsable de ce service me semble en passe d'être résolu. Je crois savoir qu'il existe des contacts avec d'autres cantons romands pour d'éventuelles collaborations. Est-il possible qu'une convention intercantonale puisse se mettre sur pied dans ce domaine ?

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Ces questions de nos collègues Schnyder et Gendre s'adressent directement à l'exécutif. Donc je donne la parole au Commissaire du Gouvernement.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Police de proximité: le Grand Conseil a accepté une motion de Reyff au mois de mai ou de juin, motion qui veut généraliser sur l'ensemble du canton la police de proximité; vous avez également accepté une augmentation de l'effectif à cet effet de 38 unités. Nous sommes en train maintenant de faire le détail des étapes de la restructuration de toute la police pour que cette police de proximité puisse être efficace en 2010. En ce qui concerne la question de la participation des communes, le Conseil d'Etat, dans sa réponse avait dit qu'il fallait une participation des communes. Je

sais que tous les députés qui étaient intervenus étaient contre une telle participation. On va au Conseil d'Etat discuter de cette question et je ne peux pas encore vous donner la réponse quant à une participation ou pas. Mais dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait prévu une telle participation.

En ce qui concerne la question de M. le Député Gendre: effectivement la surveillance des fondations était une catastrophe, puisqu'il fallait faire un audit. Depuis trois-quatre ans, on a mis sur pied des nouvelles structures et une nouvelle cheffe qui fait un très très bon travail; on est en train de rattraper le retard. Est-ce qu'il y aurait la possibilité de synergies avec d'autres cantons romands ? Je réponds par oui. Il y a des négociations qui sont très avancées avec le canton du Jura notamment, mais également avec les cantons de Neuchâtel et du Valais, mais je dirais une collaboration plutôt bas seuil. On veut par exemple avoir une synergie s'il faut engager un spécialiste des assurances: tous les cantons ensemble pourraient engager le même et donner un mandat plutôt que chaque canton fasse des dépenses. A long terme il serait souhaitable qu'on fasse une certaine régionalisation en cette matière et Fribourg serait prêt à avoir le «lead» ici dans ce domaine.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.

Le budget 2008 de la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions (DAEC), élaboré également dans le contexte de la RPT, se résume par un excédent de charges au compte de fonctionnement de 58,8 millions en augmentation de 17,1 millions, un excédent de dépenses au compte des investissements de 45,5 millions en augmentation de 10,6 millions. Le compte administratif de la DAEC totalise 226,1 millions de dépenses pour 121,9 millions de recettes. Il en résulte ainsi un excédent de dépenses de 104,1 millions en augmentation de 27,8 millions dont 68% sont imputables au compte de fonctionnement et 32% au compte des investissements. Il convient en outre de relever que les équivalents plein-temps prévus en 2008 représentent 388,1 unités, 3 apprenants et 4 stagiaires. Cette situation représente une diminution d'effectif de 10,4 unités liée principalement au Service des autoroutes. Les charges du personnel de la DAEC qui représentent 2,75% de la masse salariale globale se montent à 34,3 millions en diminution de 900 000 francs par rapport au budget 2007.

L'évolution des principales charges de fonctionnement appelle les commentaires suivants: Centre de charges 3805 «Service des constructions et de l'aménagement»: nouvelle application d'un système informatique pour les permis de construire à hauteur de 550 000 francs. Centre de charges 3815 «Routes cantonales et aménagements»: je relève une augmentation des amortissements des routes cantonales de 1,6 million, la réduction de la part aux droits fédéraux d'entrée sur les carburants de 16 millions de francs, incidence due à la RPT. Le montant prévisionnel à recevoir

est établi à hauteur de 11,6 millions sur un total de 360 millions pour l'ensemble des cantons. Le calcul de la contribution 2008 est basé sur deux éléments selon la longueur des routes principales: 30%, celle des autres routes: 30% et selon les charges routières: 40%. Centre de charges 3825 «Service des autoroutes»: je rappelle la réduction des effectifs du personnel à 13,5 équivalents plein-temps, soit moins de 1,4 million de salaire. Centre de charges 3850 «Service des bâtiments», amortissement des subventions d'investissement pour les constructions scolaires du degré primaire pour 2,2 millions et amortissement des mêmes subventions d'investissement pour les constructions du degré secondaire pour 4 millions de francs. A relever que ces deux nouvelles positions budgétaires figuraient auparavant à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports.

S'agissant des investissements, il convient de souligner leur importance et d'apporter quelques précisions, à savoir: au centre de charges 3815, pour les routes cantonales le programme dynamique des études et chantiers établi par la Direction prévoit des investissements bruts pour 77 millions, soit 19,5 millions de plus. La participation 2008 à la route de contournement de Bulle H189, qui reste pour le gouvernement un élément prioritaire, représente 62,5 millions et 8,4 millions sont affectés au projet du pont de la Poya. Le solde, soit environ 6 millions concerne divers travaux routiers. Les subventions fédérales attendues sont évaluées à 47,2 millions pour la H189 et le pont de la Poya. Centre de charges 3850 «Service des bâtiments»: il s'agit d'une première étape des travaux de transformations intérieure et extérieure du bâtiment du Service des autoroutes pour 4 millions de francs sur un investissement global à réaliser d'environ 9 à 10 millions ces prochaines années.

Là aussi, il y a la subvention cantonale pour les constructions scolaires du degré primaire, soit 2,2 millions, et pour le degré secondair, soit 4 millions. La problématique est la même que dans le cadre des amortissements des mêmes subventions, c'est-à-dire un transfert de la DICS à la DAEC. Enfin, je remercie le Directeur de la DAEC et son secrétaire général pour leur disponibilité et les réponses aux questions posées.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie M. le Député Jean-Pierre Thürler pour son rapport très précis et je n'ai rien d'autre à ajouter en l'état.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais vous proposer une rocade de 200 000 francs dans cette Direction. Le budget prévoit un montant de 8 millions pour l'entretien des routes, à la rubrique 3820, donc chapitre «Entretien des routes», centre de charges 314.300. Il y avait 7,6 millions en 2006, donc une augmentation de 400 000 francs. Il semble qu'il n'y ait pas d'augmentation urgente des travaux, donc nous proposons d'augmenter cette rubrique de seulement 200 000 francs et non pas de 400 000 francs. D'autre part, il y a dans cette Direction un dossier qui est aussi grave et qui va nous préoccuper encore plus longtemps que la H189 et le pont de la Poya: c'est celui des sites contami-

nés, suite aux problèmes avec les anciennes décharges. Nous avons aujourd'hui 40 kilomètres de rives interdites à la pêche, on ne sait pas encore s'il faudra une interdiction de la baignade, mais on sait que les assainissements d'anciennes décharges de déchets toxiques sont extrêmement coûteux. Dès lors nous étions très très surpris de ne pas trouver un centime pour le cadastre des décharges contaminées, pour les études urgentes nécessaires et pour les premières mesures nécessaires pour l'assainissement de la décharge de la Pila. Nous vous proposons un montant certes modeste de 200 000 francs, ce montant serait à introduire à la rubrique 3845 «OPEN» au centre de charges 318.097 «Assainissement sites contaminés», donc transférer, pour résumer, 200 000 francs de l'entretien des routes dans l'assainissement des anciennes décharges.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Je prends note de la volonté de la députée Mutter de réduire l'entretien des routes de 200 000 francs, de réduire le montant qui est prévu dans le budget. Le groupe démocrate-chrétien s'oppose fermement à cette réduction de l'entretien des routes cantonales pour deux raisons. La première raison: il est important que ce patrimoine constitué par l'ensemble des routes de notre canton soit maintenu et le montant qui est prévu dans le budget est un minimum pour maintenir ce patrimoine-là. Je crois qu'il faut être un canton extrêmement riche pour se permettre de ne pas entretenir son patrimoine; or, nous ne sommes pas encore aussi riche. La deuxième raison est que cet investissement, cette dépense, a une relation directe avec la sécurité de nos routes cantonales et vous, comme nous tous ici, nous nous engageons pour améliorer la sécurité de nos routes cantonales et dès lors il est important de maintenir le budget tel qu'il est prévu.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Je suis un petit peu surpris de cette demande de la part de notre collègue de la Commission des routes, étant donné que nous avons discuté une fois dans cette Commission et conclu qu'il était vraiment nécessaire que nous mettions à disposition du Conseil d'Etat, notamment de la Direction un peu d'argent supplémentaire. C'est en mon nom personnel que je soutiendrai la version du Conseil d'Etat.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Concernant le montant prévu pour l'entretien des routes de 8 millions, c'est un chiffre qui était admis sans autre par la Commission des finances et de gestion et je crois savoir, pour avoir lu d'anciens documents, que nous avons plutôt du retard dans l'entretien de nos routes et finalement ces 400 000 francs d'augmentation à ce poste d'entretien ne représente que 5% du montant des comptes 2006. Par conséquent je m'en tiens à la décision d'examen de la Commission des finances et de gestion et pour la deuxième question concernant l'introduction d'un montant pour des travaux urgents sur les sites contaminés, je laisserai répondre le commissaire.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permet-

tez-moi tout d'abord de répondre à la diminution de 200 000 francs concernant l'entretien des routes. Je rappelle que par le passé nous avons dans cette position budgétaire – il est vrai, il y a un certain nombre d'années – jusqu'à 12, voire 13 millions par année. Suite à des problèmes financiers que l'Etat a connus dans les années 90, nous avons descendu ces montants à 4 millions. Actuellement nous remontons ces montants et je tiens à dire qu'ils ne sont pas suffisants. J'avais au début de la préparation du budget des montants plus importants. Comme vous le savez, il y a trois lectures du budget au Conseil d'Etat et à la troisième lecture, nous en sommes arrivés à ce montant de 8 millions. Par rapport au montant de 7,6 millions de cette année 2007, je peux déjà vous informer qu'il y aura un dépassement pour différentes raisons. Vous aurez l'occasion de le voir dans les comptes du printemps prochain. Par rapport à la situation réelle des routes cantonales, permettez-moi de lire ce que j'ai sous les yeux sur l'évolution de l'état des routes cantonales entre 2001 et 2007: la partie qui est bonne correspond grosso modo à 12%; ce chiffre est plus ou moins stable. Ensuite, en ce qui concerne l'état qualifié de «moyen», on passe de 45% en 2001 à 32%; en ce qui concerne la part qualifiée «suffisante», on passe de 22,09% à 31%, donc le suffisant augmente, et ce qui est «critique» est aussi en augmentation et passe de 10% à 15%. On constate, avec les moyens mis à disposition de l'Etat ces dernières années, eh bien que la situation des routes s'est aggravée et je crois que c'est le moment de faire un effort pour maintenir, comme cela a été dit, ce patrimoine, d'une part, et, d'autre part, surtout pour la sécurité des utilisateurs de ces routes.

Par rapport à la question, qui est judiciaire, relatives aux sites pollués ou contaminés, tout d'abord permettez-moi de dire à la députée Christa Mutter, en ce qui concerne le cadastre, que des montants sont prévus pour ce cadastre et je peux vous dire que ce cadastre sera public à partir du milieu de l'année 2008. En ce qui concerne maintenant les sites contaminés, la question est judiciaire. Je peux vous répondre de la manière suivante: tout d'abord dans ma Direction, nous avons mis au départ un montant de plusieurs millions de francs. Après discussion au sein du Conseil d'Etat, nous avons décidé que nous ferions des provisions dans le cadre du bouclage des comptes 2007 pour assumer nos responsabilités, et je vous assure que l'Etat va assumer ses responsabilités. Le Conseil d'Etat a estimé que lorsqu'il aurait le bouclage des comptes 2007, il verrait un peu plus clair en ce qui concerne les montants pour la décharge de la Pila. Nous avons actuellement un comité de pilotage qui est présidé par moi-même avec à la vice-présidence le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Nous avons une prochaine séance lundi prochain pour examiner ou donner des mandats pour les investigations. Je rappelle à cet effet que la commune de Fribourg a déjà engagé des montants importants pour les premiers frais. Effectivement il y aura des montants importants, mais nous ferons, comme je viens de le dire, des provisions dans les comptes 2007. Par conséquent je vous propose de refuser la proposition qui est faite par la députée Christa Mutter et de vous en tenir à la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote la proposition de la députée Mutter est refusée par 47 voix contre 17; il n'y a pas d'abstentions.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé; il n'y a pas de modifications.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 17.*

Ont voté non:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE), rapporteure.

Les montants du budget 2008 et ceux du budget 2007, respectivement des comptes 2006 ne sont pas du tout comparables, parce que 2008 verra la réunion du Service de l'agriculture, du Service des améliorations foncières et de l'Office cantonal du crédit agricole. Le Service unifié continuera de s'appeler Service de l'agriculture et comptera environ 60 collaborateurs. En même temps les montants forfaitaires versés à la Chambre d'agriculture seront supprimés. En revanche, le Laboratoire cantonal avec l'Inspectorat des denrées alimentaires qui sont appelés à être transférés à la DIAF, figureront encore dans le budget de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Im Budget 2008 der laufenden Rechnung der Direktion für Institutionen, Land- und Forstwirtschaft können wir eine Erhöhung um 2,8 Millionen Franken feststellen gegenüber dem Budget 2007. Dies ist vor allem begründbar durch den neuen Finanzausgleich des Bundes, welcher zur Folge hat, dass in der Landwirtschaft und der Pflege sowie dem Unterhalt der Wälder viel weniger Subventionen an den Kanton ausbezahlt werden.

In der Personalentwicklung können wir feststellen, dass gesamthaft 3,71 Stellenprozent weniger vorgesehen sind als im Budget 2007 und erfreulicherweise auch ein Lehrlingsplatz mehr. Eine zusätzliche Stelle im Generalsekretariat für einen wissenschaftlichen Mitarbeiter wurde durch die Abgabe von fünf Stel-

lenprozenten in den Pool geschaffen. Der abgebenden Direktion bleiben immer 0,25% Stellenprozente erhalten. Diese zusätzliche Stelle ist im vorliegenden Budget noch nicht ersichtlich.

Im Amt für Landwirtschaft haben wir unter der Position 316.100 einen zu hohen Betrag, da haben wir vorhin schon darüber gesprochen, das sind die ehemaligen Lokalitäten des Amtes für Landwirtschaft, welche jetzt vom Justizrat genutzt werden und hier sind 42 000 Franken zuviel budgetiert.

Bei den Renten der ehemaligen Oberamtmänner haben wir im Broyebezirk um 80 000 Franken zu viel. Dies wurde fälschlicherweise vom Personaldienst so budgetiert: Sie haben 40 000 Franken hinzugerechnet statt abgezogen.

Beim Amt für Gemeinden haben wir als Beitrag für die Agglo nur noch 25 000 Franken im Budget, da das Dekret zur Unterstützung der Agglomeration am 30. März 2008 ausläuft.

Ebenfalls in diesem Amt ist keine Betrag mehr vorgesehen, um Gemeindefusionen finanziell zu unterstützen. Durch die Annahme der Motion Haenni in der vergangenen Session wird sich dies aber vielleicht schon im kommenden Budget ändern – je nach Vorschlag des Staatsrates.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. En l'état, je n'ai pas de commentaires.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je vous propose en ce qui concerne le budget de l'agglomération au poste 3415 et dans la ligne 362.025 d'augmenter à 100 000 francs les 25 000 francs prévus. Pourquoi cette proposition? Eh bien je sais que c'est une proposition qui suit la logique qui avait été adoptée par le Grand Conseil suite à la proposition du Conseil d'Etat concernant la mise en œuvre du processus d'agglomération du Grand Fribourg. Seulement, entre deux le Plan directeur régional de l'agglomération est venu se greffer et ce Plan directeur a généré des dépenses supplémentaires pour l'agglomération elle-même, donc pour le processus d'agglomération, de l'ordre de quelque 90 000 francs. Ces dépenses n'ont pas toutes été budgétisées puisque non prévues, ce qui fait qu'il s'en est suivi une augmentation assez sensible du budget de l'agglomération à charge des 11 communes concernées. L'année prochaine, cette participation sera également prévue, donc il faudra une augmentation assez sensible pour les communes puisque la participation passera de 3,66 francs à 6,24 francs. Dès lors, comme le Plan régional de l'agglomération intéresse aussi le canton, il nous a paru utile qu'une augmentation puisse être attribuée. Maintenant évidemment il faut trouver une compensation ailleurs et cette compensation je vous la proposerai dans une intervention au poste 3510/380.004 qui est donc le «Fonds de l'emploi» où je propose une nette diminution du montant alloué. Mais j'interviendrai, j'imagine, à ce moment-là parce qu'on discutera de cette question.

Thomet René (PS/SP, SC). Ce principe qui veut que toute proposition de charge nouvelle trouve une com-

pensation par une réduction équivalente m'amène à déposer deux amendements proposant des réductions de charges dans le but de financer un poste supplémentaire à celui pris en compte dans l'élaboration du budget. Les demandes d'augmentation de postes non satisfaites durant les dernières années au Service de l'enfance et de la jeunesse amène en fait une situation des plus critiques dans ce secteur et c'est donc dans ce Service que je souhaite inscrire, lorsque nous aborderons le budget de la DSAS, un poste supplémentaire. L'augmentation du nombre de cas a amené les assistants sociaux à travailler presque uniquement dans l'urgence et les oblige aussi à accomplir eux-mêmes des tâches administratives à cause du manque de postes administratifs. Nous nous félicitons que le canton connaisse une augmentation importante de sa population. Nous devons reconnaître que celle-ci implique malheureusement aussi des problèmes, ici des problèmes liés à l'enfance et à la jeunesse qui sont des problèmes supplémentaires à traiter. Pour permettre au Service de l'enfance et de la jeunesse de répondre mieux à ses missions, je proposerai donc d'augmenter le poste «Traitement du personnel» de ce Service de 100 000 francs. C'est dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles de ce canton que cette proposition est faite. Pour compenser cette charge supplémentaire, je propose deux réductions de charges qui ne provoquent aucune conséquence négative, aucune conséquence sur le fonctionnement de la DIAF puisque selon les informations qui nous ont été données, les postes concernés ont été surévalués. Alors, il s'agit d'une part du point 3410 «Préfectures», position 307.000 «Pension de retraite»: je propose une réduction de 80 000 francs correspondant à la pension qui ne devra plus être versée pour la préfecture de la Broye et une deuxième réduction au point 3425 «Service de l'agriculture» position 316.100 «Location de locaux» où là aussi le montant a été surévalué de quelque 42 000 francs et je propose une réduction de 20 000 francs correspondant donc à cette estimation trop importante. L'addition des 20 000 et des 80 000 permettrait d'ajouter un poste au Service de l'enfance et de la jeunesse qui travaille dans des conditions très critiques. Je vous prie de soutenir ces amendements.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). J'ai envie de dire qu'il est des fois «dommage»! Dommage que M. Lässer ne soit plus là parce je vais lui proposer des économies et dommage pour M. Corminbœuf, qui est vraiment un bon type, et je suis vraiment désolé qu'on doive entrer en conflit sur son budget...! Mais les choses sont ce qu'elles sont!

J'ai déposé un amendement qui a trait uniquement, et que ce soit clair, à la professionnalisation du service vétérinaire public. Pour résoudre ce problème, cette tâche qui nous a été dévolue par la Berne fédérale, nous avons deux possibilités.

La première, c'est de poursuivre selon le système actuel des vétérinaires de cantonnement, qui font pour les entreprises de détail ce qu'on appelle du travail sur appel. Et l'autre possibilité qui vous est proposée sur le budget de la Direction, c'est une fonctionnarisation du service vétérinaire public, c'est-à-dire retirer les compétences aux vétérinaires de cantonnement pour

les attribuer à deux équivalents plein-temps au Service vétérinaire.

Je pense que si l'on maintient le système actuel avec les vétérinaires de cantonnement, nous aurons signalé par notre vote le respect du travail qui a été effectué jusqu'à maintenant et qui a prouvé son efficacité et son aspect surtout économique.

La fonctionnarisation du service vétérinaire public est plus cher et certainement moins souple puisqu'il ne sera jamais adapté à la charge. Je pense qu'il est important de diminuer ces équivalents plein-temps, comme il est écrit dans l'amendement, pour respecter le choix du législateur que vous êtes tous, pour savoir quelle variante vous voulez choisir pour professionnaliser le service public vétérinaire. Sachez que la base, tous les vétérinaires de cantonnement, est prête à assumer la tâche, à faire le travail qui leur est demandé! Il y a une exception: c'est le travail fait dans la protection des animaux où nous demandons d'être mandatés dans d'autres secteurs que dans notre secteur d'activité pour des circonstances évidentes de conflits personnels avec la clientèle. Mais, sinon, la totalité des travaux qui sont prévus pour ces nouveaux fonctionnaires peuvent être assurés par les vétérinaires de cantonnement.

Je vous remercie donc d'accepter mon amendement.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). J'ai une question concernant les forêts. Je me réfère à l'avant-projet de loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles en consultation du 18 juin au 31 août de cette année et, en particulier aux différentes variantes proposées.

Un montant a-t-il été prévu au budget de l'Etat au titre du désengagement de la Confédération? Si oui, lequel? Le cas échéant, qu'en est-il pour les communes?

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Mon intervention veut juste soutenir celle de M^{me} Schnyder. Oui, nous sommes toutes les deux à l'Assemblée constitutive de l'agglomération. Et cette agglomération, vous n'en lisez que des résumés par la presse et vous trouvez que cela va très lentement. C'est vrai que cela va lentement mais ce n'est pas seulement la mauvaise volonté des communes qui en font partie, c'est aussi parce que nous devons faire ce chemin difficile avec très très peu de moyens. Et je pense que le canton veut nous aider – je sais qu'il a l'intention de le faire – mais des fois les faits sont plus importants que de simples pensées. Et l'argent, vous le savez, c'est le nerf de la guerre mais pas seulement. Cela peut aussi être le nerf de la paix! Tout le monde parle d'un centre cantonal fort mais il faut le faire aussi avec de l'argent et pas seulement avec des belles paroles.

Je pense que maintenant nous sommes dans le dernier «rush» et il est absolument indispensable que le canton aide ces communes et apporte un soutien matériel. C'est pour cela que je pense que tous les partis devraient soutenir cette proposition. Je vous remercie.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). J'aimerais également abonder dans le sens, quant au principe en tout cas, d'un soutien à la proposition de M^{me} Schnyder pour les motifs qui viennent d'être évoqués.

J'ai quand même un tout petit doute. J'aurais souhaité que M^{me} Schnyder nous explique avec un petit peu plus de précision le poste où elle aimerait faire la compensation. Elle a dit en gros duquel il s'agissait mais je crois qu'avant de se prononcer, il faut avoir la vision globale, pas seulement augmenter un endroit et reporter à demain la discussion sur l'autre poste. Ainsi nous risquerions d'être incohérents. J'aimerais bien qu'avant de se prononcer les députés puissent avoir une vision globale de ce qui nous est présenté.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je soutiens les amendements Schnyder et Thomet. Il y a surtout urgence de mieux doter le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Mais j'aimerais dire ma perplexité devant l'amendement de M. Butty. Cela signifie-t-il que les vétérinaires à l'appel travaillent gratuitement? Si tel est le cas, je voterai volontiers cet amendement. Mais si ce n'est pas le cas et si on doit quand même les défrayer on est presque obligé de le refuser puisque la tâche est obligatoire.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Wir haben in der Kommission über keinen Änderungsantrag abgestimmt. Aber was den Änderungsantrag von Frau Schnyder zur Agglo betrifft: Wir haben besprochen, dass wir diesen Betrag von 25 000 Franken auf 100 000 Franken erhöhen müssen, da ja die Abstimmung verschoben wurde und das Büro für die Agglomeration weiter arbeiten muss. Ich persönlich kann diesen Änderungsantrag unterstützen.

Den Änderungsantrag von Herrn Thomet, bezüglich der Kürzung der Beträge, sei das bei den Mieten, welche ja doppelt verrechnet sind, oder bei den Renten der Oberamtänner, welches ein Fehler des Personalbüros ist, denke ich, kann ich auch unterstützen, Was den Antrag beim «Service vétérinaire» von Herrn Butty betrifft, haben wir auch ausführlich in der Kommission darüber gesprochen. Die Antwort war, dass es nicht zwei Stellen sind, sondern zwei halbe Stellen, und der Service hat 3,5 Stellen verlangt. Und die Erklärung des Staatsrates war auch, dass die Tierärzte hier eine Kontrollfunktion, also quasi Polizei, spielen müssen, und dann nachher grosse Schwierigkeiten haben, ihre Kunden zu behalten.

Die Frage von Herrn Etter, die die Kompensation bei den Wäldern betrifft, wird der Staatsrat beantworten.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour ce qui est l'agglomération, effectivement, rappelez-vous quand on a prolongé de trois ans le premier décret qui prévoyait ces 100 000 francs par année, on avait encore rajouté une demi-année en espérant qu'on tienne les délais. Effectivement, en tenant compte du décret, on ne pouvait que mettre 25 000 francs au lieu des 100 000 qui sont demandés aujourd'hui. Je pense que le Conseil d'Etat, par logique financière, ne s'opposerait pas à cette augmentation pour autant que la compensation existe. Là, c'est du ressort du Grand Conseil et non pas de la Direction. Effectivement, on avait même mis au budget 2005 les frais de votation sur l'agglomération. C'est

vrai que nous ne les avons pas prorogés de trois ans, mais ces montants-là ont été jugés suffisants à l'époque. Aujourd'hui, il s'avère qu'il manque la dernière ligne droite. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cet amendement pour autant que la compensation puisse se faire sur un autre compte. Alors je crois que c'est au Grand Conseil à régler la compensation.

Pour ce qui est de l'amendement René Thomet, effectivement, les montants existent. On vous a expliqué largement pourquoi il y a eu ces deux erreurs, faites soit par le Service du personnel et d'organisation (SPO) qui avait additionné au lieu de soustraire la rente puisqu'un des rentiers a un salaire qui permet justement cette correction (un des anciens préfets). Et les 20 000 francs sont pris sur cette location du Service de l'agriculture qui avait été comptée dans deux Directions, donc à double.

Pour ce qui est de la question de M. Etter, je lui dirais qu'il est vrai qu'au niveau de la RPT s'agissant des forêts, le canton compense entièrement le désengagement de la Confédération par le biais des montants alloués; que par contre, il y a un projet de modification de la loi sur les forêts, qui est actuellement à l'examen au Conseil d'Etat, que l'Etat a dégagé dans ce budget les montants nécessaires pour compenser une partie du désengagement de la Confédération suite aux mesures d'économie 03-04 mais que nous savons que dans les budgets communaux, il n'y a pas un franc de prévu. En 2008 le Grand Conseil examinera donc cette modification de loi et décidera d'une participation communale éventuelle pour compenser, non pas la RPT, mais le désengagement de la Confédération. Je peux donc rassurer M. Etter: au budget cantonal, les montants existent, soit environ 10 francs par habitant. Cela figure dans les six millions et quelques qui sont prévus pour les subventions aux communes.

Pour ce qui est de la proposition de M. Dominique Butty, c'est vrai que M. le Conseiller fédéral Joseph Deiss, alors en charge de l'économie publique et de l'agriculture, nous avait convoqués à Berne, il y a déjà trois ans, pour nous parler de cette professionnalisation. Il avait constaté, ce que M^{me} la Rapporteuse a dit, soit que dans certains cantons, les vétérinaires de cantonnement faisaient parfaitement l'office qui leur était demandé, ce qu'on appelle aujourd'hui professionnalisation, mais que dans d'autres cantons, il devenait de plus en plus difficile de demander aux vétérinaires de terrain de faire eux-mêmes les contrôles qui, parfois, pouvaient les amener à perdre des clients. Nous savons très bien que si tous les vétérinaires de cantonnement étaient comme M. Butty et acceptaient de faire cette double tâche, à la fois officielle et à la fois privée, nous n'aurions pas besoin d'étayer le Service vétérinaire. Par contre, au lieu des 3,5 postes demandés, nous n'avons obtenu que deux demi-postes. Concernant l'affirmation de M. Butty selon laquelle ce serait sûrement moins cher qu'à l'Etat, je ne peux pas juger parce je ne connais pas ou je ne connaîtrai jamais parfaitement les revenus des vétérinaires privés. Mais à l'Etat, je sais que cela coûte 144 000 francs pour un poste, donc pour deux demi-postes. Cela je peux vous dire! Le Conseil d'Etat a estimé qu'au lieu des 3,5 postes demandés, deux demi-postes étaient suffisants pour faire ce tra-

vail indispensable pour pouvoir satisfaire à toutes les exigences pour exporter cette production de viande qui doit être exportée. Vous savez que le canton de Fribourg a un cheptel très important et qu'il doit assumer ses obligations fédérales.

Donc le Conseil d'Etat estime qu'en n'ayant donné que deux demi-postes au lieu des 3,5 demandés, il donne la chance à tous les vétérinaires de cantonnement qui veulent continuer à faire ce travail de le faire, et ceci à satisfaction de tout le monde, mais que pour remplacer ceux qui ne veulent plus le faire, il nous faut ces deux demi-postes qui figurent aujourd'hui au budget 2008 du Service de l'agriculture.

Au nom du Conseil d'Etat, je ne peux que vous demander de ne pas accepter cet amendement Dominique Butty, tout en garantissant à M. Butty que lui, il pourra continuer à jouer ce rôle de vétérinaire de cantonnement ou de vétérinaire officiel.

Le Président. Nous allons donc passer à différents votes. Concernant le premier amendement, M. le Député Jean Bourgnicht souhaitait avoir des compléments ou une bonne compréhension des éléments de l'amendement déposé par M^{me} Erika Schnyder. J'essaie de le relire tel qu'il m'est présenté. Il concerne le centre de charges 3415 poste 362.025: «Augmentation de la participation de l'Etat de 25 000 à 100 000 francs», soit une augmentation de 75 000 francs. La compensation est prise au Service public de l'emploi à la position 3510/380.004 «Versement aux fonds de l'emploi». Je crois que cette fois la proposition est claire.

M. le Député Romanens souhaite s'exprimer.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). J'aimerais simplement intervenir sur le fait que M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen n'est pas là pour accepter ou non la compensation. Je ne pense pas qu'on veuille prendre une telle décision en son absence. Il doit être là pour pouvoir défendre son budget. Alors je vous demande de refuser cet amendement purement et simplement.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). C'est un cas de figure que nous avons déjà eu à l'une ou l'autre reprise. Nous allons prendre une décision sur une partie de l'amendement ce soir à savoir l'augmentation d'un poste. Demain, en présence du conseiller d'Etat en charge du Service de l'emploi, nous prendrons une décision sur l'autre partie s'il est d'accord de diminuer son budget en conséquence. Au cas où la décision de demain ne confirme pas celle d'aujourd'hui, celle d'aujourd'hui devient caduque. Nous l'avons vécu il y a trois ans. J'avais fait une proposition de ce style pour le «Point rencontres» fribourgeois et la compensation avait été refusée le lendemain.

Le Président. L'explication donnée par M. le Député Rey me semble être une juste manière de faire. Je crois donc que nous pouvons cette fois passer au vote.

– Au vote, l'amendement Schnyder est refusé par 37 voix contre 22; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 22.*

Ont voté non:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 37.*

Se sont abstenus:

Crausaz (SC, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

Le Président. Concernant les propositions d'amendements suivantes faites par M. le Député Thomet, je vous les résume de la manière suivante. Il s'agit d'augmenter de 100 000 francs le Service de l'enfance et de la jeunesse pour un poste supplémentaire compensé par deux diminutions que nous allons voter. Le premier amendement porte sur une réduction de 80 000 francs... Oui, je donne la parole à M^{me} Romanens.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). J'ai juste une question sur la procédure de vote. J'ai cru comprendre que M. le Commissaire se ralliait au constat que ces deux postes étaient effectivement surdimensionnés pour les raisons qui ont été expliquées tout à l'heure et que ce ralliement ne nécessitait pas forcément un vote.

Le Président. Cette position budgétaire est une position qui vous est proposée. Il est vrai que nous n'aurions pas besoin de voter cet élément sauf si quelqu'un s'y oppose. Est-ce que quelqu'un s'oppose? Oui, M. le Député Glardon.

Glardon Alex (PDC/CVP, BR). J'estime que nous devons voter sur cet élément. On crée un poste supplémentaire qui occasionnera une dépense supplémentaire pour les budgets à venir. Donc, j'estime qu'on doit voter sur cet élément.

Le Président. C'est une procédure tout à fait juste. Donc, il y a une opposition et nous allons passer au vote.

M^{me} Romanens souhaite intervenir.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Je m'excuse d'intervenir à nouveau, mais je constate simplement que l'opposition de mon collègue Glardon se fait sur la création du poste que nous allons effectivement voter dans le cadre du budget de la santé qui sera défendu par M^{me} Demierre demain. Donc, aujourd'hui il s'agit juste de prendre acte que ces montants seront pris sur ces deux postes de la DIAF qui ont été surestimés.

Le Président. C'est une modification des chiffres présentés. Si quelqu'un s'oppose aux diminutions de ces charges – vu que le Conseil d'Etat était d'accord – on vote et si personne ne s'y oppose on les considère comme acceptées. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ces réductions de 80 000 francs concernant la pension de la préfecture de la Broye et ces 20 000 francs correspondant à ces loyers surestimés?

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je regrette, M. le Président du Grand Conseil, mais je soutiens l'intervention de mon collègue Glardon. C'est une modification des chiffres qui ont été présentés à tous les députés. En fonction de ceci, le Grand Conseil doit se prononcer sur cette modification.

Le Président. C'est bien ce que je viens de dire. La proposition du poste sera quelque chose qui sera discuté demain.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Excusez-moi mais c'est votre idée qui m'a mis la puce à l'oreille. Normalement, on n'aurait pas dû voter mon amendement puisque le commissaire s'y ralliait. Personne ne s'est opposé et en plus on votera demain sur la question de la compensation.

Le Président. On ne va pas faire de la procédure pour de la procédure, mais actuellement nous avons un budget qui nous est proposé. On veut l'augmenter ou le diminuer. Ceci passe par un vote. On ne veut pas y passer la soirée. Je crois que maintenant nous allons décider.

Bien, nous passons à la suite. Premier amendement, amendement déposé par le député Thomet concernant la réduction de 80 000 francs correspondant à la pension pour la préfecture de la Broye qui devait être soustraite. Cette déduction est, le cas échéant, destinée à la création d'un poste supplémentaire.

Nous avons un deuxième vote à faire. Il s'agit du deuxième amendement déposé par M. le Député René Thomet concernant le Service de l'agriculture pour cette location de locaux surestimée, soit une réduction de 20 000 francs correspondant à l'estimation trop importante des loyers. Cette déduction est destinée à compléter la somme pour la création du poste supplémentaire pour le Service de l'enfance et de la jeunesse.

– Au vote le premier amendement Thomet est refusé par 38 voix contre 23; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Butty (GL, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter

(FV, ACG/MLB), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 23.*

Ont voté non:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 38.*

Se sont abstenus:

de Reyff (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Au vote le second amendement Thomet est refusé par 38 voix contre 23; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Butty (GL, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 23.*

Ont voté non:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 38.*

Se sont abstenus:

de Reyff (FV, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP). *Total: 3.*

Le Président. Dernier amendement à voter concernant cette Direction, l'amendement de M. le Député Dominique Butty qui souhaite la suppression de 2 équivalents plein-temps pour respecter le choix du législateur

sur les variantes envisagées dans le cadre de la professionnalisation du service vétérinaire public. Cette proposition est combattue par M. le Conseiller d'Etat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je m'excuse d'intervenir, M. le Président. J'ai précisé que l'amendement portait sur la suppression de deux postes qui, effectivement, sont des demi-postes; cela fait donc un équivalent plein-temps. Je ne voudrais pas que si vous acceptiez cet amendement vous me supprimiez encore un autre poste que je n'ai pas, même si je suis un bon type. (*rires*)

– Au vote l'amendement Butty est refusé par 34 voix contre 27; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé; il n'y a pas de modifications.

– La séance est levée à 18 h 20.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire